

Pièces constitutives du dossier Ad'Ap

- Pièce 1 :**
- Imprimé de demande d'approbation de l'Ad'Ap (CERFA)
 - Annexe A - Liste des ERP et IOP
 - Annexe B – Analyse synthétique de la situation
 - Annexe C – Calendrier avec dates prévisionnelles (début & fin des actions)
 - Annexe D – Calendrier prévisionnel par année
 - Annexe E – Estimation financière
 - Annexe F – Tableau de synthèse
 - Annexe G – Liste des demandes de dérogation
- Pièce 2 :**
- Projet stratégique de Mise en Accessibilité
- Pièce 4 :**
- La délibération (sera intégrée au dossier après validation du Conseil de la Métropole)
- Pièce 5 :**
- Les modalités de la politique d'accessibilité menée sur le Territoire
- Pièce 6 :**
- CR des concertations menées pendant l'élaboration de l'Ad'Ap
 - Annexe H – CR de réunion CIAM du 19/03/2018

Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Ministère chargé
de la construction

Articles L. 111-7 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation (CCH)

- Cadres 1 et 2 informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation
 Cadre 3 informations nécessaires à la vérification de la demande d'octroi de périodes supplémentaires
 Cadres 4 et 5 informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)
 Cadre 6 engagement du (des) demandeur(s)

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé aux services préfectoraux
<p>Vous souhaitez demander l'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un seul établissement recevant du public (ERP) sur plusieurs périodes, - de plusieurs établissements recevant du public (patrimoine comprenant ou non des installations ouvertes au public) sur une ou plusieurs périodes, - ou d'une (des) installation(s) ouverte(s) au public (IOP) sur une période. <p>Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires.</p> <p>Dans le cas d'un Ad'ap pour un établissement recevant du public sur une, deux ou trois années, veuillez vous reporter au Cerfa 13824</p>	<p>N° de l'Ad'ap : _____</p> <p>Date de réception en préfecture : _____</p>

1. Identité du demandeur et des co-signataires le cas échéant

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le chef de file du suivi du dossier dans le cas d'un co-financement
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom, prénom _____ Date de naissance _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et Dénomination **METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE / CT ISTRES-OUEST PROVENCE**

N° SIRET **2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 1 7**

Représentant de la personne morale Madame Monsieur

Nom, prénom **VASSAL Martine**

Date de naissance à défaut de N° SIRET _____

2. Coordonnées du demandeur et des co-signataires le cas échéant

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre

Adresse

Numéro **58** Voie **Boulevard Charles Livon**

Lieu-dit **Le Pharo** Boîte postale _____

Code postal **13007** Localité **MARSEILLE**

Si le demandeur habite à l'étranger Pays _____ Division territoriale _____

Téléphone fixe **0 4 4 2 5 6 8 2 6 2** Portable _____

Indicatif si pays étranger _____

Adresse électronique _____ @ _____

3. Votre dossier concerne		Veillez vous reporter au :	
Un seul ERP et votre demande concerne	<input type="checkbox"/>	Cadre 4	
deux périodes de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions) ¹	<input type="checkbox"/>		
Nombre d'années demandées :			
trois périodes de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions) ¹	<input type="checkbox"/>		
Nombre d'années demandées :			
Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité <i>d'un seul ERP</i> lié à des difficultés techniques ou financières (demande de périodes supplémentaires sous conditions : voir notice) :			
<ul style="list-style-type: none"> · Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable ² 			
<input type="checkbox"/>			
<ul style="list-style-type: none"> · Autre : 			
<input type="checkbox"/> à préciser :			
<hr/>			
Plusieurs ERP et IOP et votre demande concerne	<input checked="" type="checkbox"/>	Cadre 5	
une période soit 3 ans maximum	<input type="checkbox"/>		
Nombre d'années demandées :			
deux périodes de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions) ¹	<input type="checkbox"/>		
Nombre d'années demandées :			
trois périodes de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions) ¹	<input checked="" type="checkbox"/>		
Nombre d'années demandées :	9 années		
Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité <i>d'un ensemble d'ERP</i> (demande de périodes supplémentaires sous conditions : voir notice) :			
<ul style="list-style-type: none"> · Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable ² 			
<input type="checkbox"/>			
<ul style="list-style-type: none"> · Autre : 			
<input checked="" type="checkbox"/> à préciser :			
Le présent Ad'Ap comprend 55 ERP et IOP (nombre supérieur à 50)			
Pour les patrimoines dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe ¹ :			
Nombre de communes d'implantation :		6	
Nombre de bâtiments concernés :		55	
Une seule IOP et votre demande concerne	<input type="checkbox"/>	Cadre 4	
une période soit 3 ans maximum			
Nombre d'années demandées :			
Plusieurs IOP et votre demande concerne	<input type="checkbox"/>	Cadre 5	
une période soit 3 ans maximum			
Nombre d'années demandées :			

¹ Selon les cas, vous devrez démontrer la situation technique ou financière de votre établissement ou que la mise en accessibilité de votre établissement est particulièrement complexe. Les conditions sont définies par l'arrêté pris en application du IV de l'article D. 111-19-34 du Code de la construction et de l'habitation

² Pour les personnes de droit privé ou les établissements publics dont les opérations comptables sont exécutées suivant les usages du commerce l'attestation de la situation financière délicate est établie par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable

4. Demande d'agenda d'accessibilité programmée pour un seul établissement recevant du public sur 2 ou 3 périodes ou pour une installation ouverte au public sur 1 période

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement
ou de l'installation

Numéro

Voie

Lieu-dit

Boîte postale

Code postal

Localité

4.2 - Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

4.3 - Analyse de la situation de votre établissement ou installation à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

4.4 - Chiffrage et calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement ou de l'installation

Les tableaux à renseigner dans la présente section diffèrent selon la durée de l'Ad'ap, la justification de cette durée et la distinction ERP/IOP (cocher la case correspondante) :

Ad'ap portant sur un ERP du 1er groupe (1ère, 2ème, 3ème ou 4ème catégorie) et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par l'ampleur des travaux nécessaires (renseigner uniquement la sous-section 4.4.1)

Ad'ap portant sur un ERP et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par des contraintes techniques ou financières (renseigner uniquement la sous-section 4.4.2)

Ad'ap portant sur un ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par des contraintes techniques ou financières (renseigner uniquement la sous-section 4.4.2)

Ad'ap portant sur une IOP et une durée de 1, 2 ou 3 ans (renseigner uniquement la sous-section 4.4.3)

4.4.1 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur un ERP du 1er groupe et sur une durée de deux périodes de 3 ans maximum justifiée par l'ampleur des travaux envisagés (Art. L. 111-7-7 II du CCH) :

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

	Actions de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
Année 1			
Année 2			
Année 3			
Année 4			
Année 5			
Année 6			

Veillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Période 2 (années 4, 5 et 6)	
Total	

4.4.2 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur un ERP et deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiées par des contraintes techniques et financières (Art. L. 111-7-7 III du CCH)

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

	Actions de mise en accessibilité envisagées (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
Année 1			
Année 2			
Année 3			
Période 2 (années 4, 5 et 6)			
Période 3 (années 7, 8 et 9)			

Veillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Période 2	
Période 3	
Total	

4.4.3 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur une IOP et une période

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'installation peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

	Actions de mise en accessibilité envisagées (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
Année 1			
Année 2			
Année 3			

Veillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

4.5 - Dérogations

Des demandes de dérogation seront-elles susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de cet agenda ?

Oui Dans ce cas, en joindre la liste indicative

Non

5. Demande d'Agenda d'accessibilité programmée pour plusieurs établissements recevant du public sur 1, 2 ou 3 périodes ou pour plusieurs installations ouvertes au public sur 1 période

5.1 – Liste des établissements ou des installations

Etablissement N° 1

Nom de l'établissement ou de l'installation	Cf. Annexe A "Liste des ERP et IOP"		
Département d'implantation		Commune d'implantation	
Adresse de l'ERP/IOP			
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)			

Etablissement N° 2

Nom de l'établissement ou de l'installation			
Département d'implantation		Commune d'implantation	
Adresse de l'ERP/IOP			
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)			

Etablissement N° 3

Nom de l'établissement ou de l'installation			
Département d'implantation		Commune d'implantation	
Adresse de l'ERP/IOP			
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)			

Veillez joindre une note annexe si la taille de votre patrimoine le nécessite.

5.2 - Analyse synthétique de la situation de vos établissements et/ou installations à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation

Cf. Annexe B "Analyse synthétique de la situation"

Veillez répondre sur papier libre si nécessaire

5.3 - Chiffrage et calendrier de mise en accessibilité

Les tableaux à renseigner dans la présente section diffèrent selon la durée de l'Ad'ap, la justification de cette durée et la distinction ERP/IOP (*cochez la case correspondante*) :

Ad'ap portant sur plusieurs ERP dont au moins un ERP du 1er groupe (1ère, 2ème, 3ème ou 4ème catégorie) et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par l'ampleur des travaux nécessaires (*renseignez uniquement la sous-section 5.3.1*)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par des difficultés techniques ou financières (*renseignez uniquement la sous-section 5.3.2*)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par des difficultés techniques ou financières (*renseignez uniquement la sous-section 5.3.2*)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par un patrimoine dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe (*renseignez uniquement la sous-section 5.3.2*)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP ou IOP et une durée de 1, 2 ou 3 ans (*renseignez uniquement la sous-section 5.3.3*)

5.3.1 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP/IOP dont un ERP du 1er groupe et sur une durée de deux périodes de 3 ans maximum justifiée par l'ampleur des travaux envisagés (Art. L. 111-7-7 II du CCH) :

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements ou installations peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
ERP 1			
ERP 2			
ERP 3			

Veillez joindre une note annexe si plus de 3 ERP

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP en question
Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Période 2 (année 4, 5 et 6)	
Total	

5.3.2 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur :

- plusieurs ERP et sur une durée de deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiée par des contraintes techniques et financières (Art. L. 111-7-7 III du CCH)
- ou un patrimoine dont la mise en accessibilité est complexe selon les critères définis par l'article L. 111-7-7 IV du CCH et sur une durée de trois périodes de trois ans maximum

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
ERP 1	Cf. Annexe C "Dates prévisionnel-	-les des actions à mener pour	chaque ERP"
ERP 2			
ERP 3			

Veillez joindre une note annexe si plus de 3 ERP

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP en question
Année 1	Cf. Annexe D "Calendrier prévisionnel par année"	
Année 2		
Année 3		
Période 2 (années 4, 5 et 6)		
Période 3 (années 7, 8 et 9)		

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	Cf. Annexe E "Estimation financière"
Année 2	
Année 3	
Période 2 (année 4, 5 et 6)	
Période 3 (année 7, 8 et 9)	
Total	

5.3.3 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP ou IOP et une période

Les actions concourant à la mise en accessibilité des installations peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des IOP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l' ERP ou IOP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP ou IOP
ERP/ IOP 1			
ERP/ IOP 2			
ERP/ IOP 3			

Veillez joindre une note annexe si plus de 3 IOP

	ERP/ IOP concernées par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP ou l'IOP en question
Année 1		
Année 2		
Année 3		

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

5.4 - Éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité de vos établissements et installations

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1e cat	2e cat	3e cat	4e cat	5e cat	IOP
Période 1	Année 1	Cf.	Annexe F	"Tableau	de synthèse		
	Année 2						
	Année 3						
Période 2							
Période 3							
	TOTAL :						

5.5 - Dérogations

Des demandes de dérogation seront-elles susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de cet agenda ?

Oui dans ce cas, en joindre la liste indicative

Non

6. Engagement du demandeur et des co-signataires le cas échéant

J'atteste avoir qualité pour demander l'approbation du présent Agenda d'accessibilité programmée :

Je (nous) soussigné(s), auteur(s) de la demande, certifie (ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation.

Signature du demandeur et des co-signataires le cas échéant

A

Le

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales,

cochez la case ci-contre

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la préfecture. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Veuillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

**L'attention du demandeur est attirée sur le fait que la commission d'accessibilité pourra lui demander
des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.**

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Imprimé de demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Dossier destiné à la vérification de la demande d'approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée		
Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre demande concerne plusieurs établissements et installations, ou uniquement des installations ouvertes au public – un projet stratégique de mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations qui décrit : <ul style="list-style-type: none"> • les orientations et les priorités, notamment géographiques, techniques ou de stratégie d'évolution du patrimoine, retenues pour la mise en accessibilité de l'ensemble de ces établissements et installations, ainsi que les raisons de ces choix • les éventuelles mesures de mutualisation ou de substitution proposées pendant la durée de l'agenda • le coût de la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations – un tableau reprenant : un calendrier présentant le début et la fin prévisionnels des actions de mise en accessibilité de chaque établissement ou installation de l'agenda sur chacune des périodes et sur chacune des années de la première période, en y précisant le département d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/>	2
- Si votre dossier comporte une demande d'étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité (cf. demande d'octroi de périodes supplémentaires) en raison d'une situation financière délicate, les éléments permettant d'apprécier sa situation budgétaire et financière prévus au IV de l'article D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation - Si vous êtes une personne de droit privé ou un établissement public dont les opérations comptables sont exécutées suivant les usages du commerce, l'attestation du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable quand elle est exigée par l'arrêté prévu au VI de l'article D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation.	<input type="checkbox"/>	3
Si le propriétaire ou l'exploitant de cet (ces) établissement(s) ou installation(s) est une collectivité territoriale ou un établissement public, la délibération de, respectivement, son organe délibérant ou son conseil d'administration, l'autorisant à présenter la demande de validation de l'agenda	<input checked="" type="checkbox"/>	4
Si le propriétaire ou l'exploitant de cet (ces) établissement(s) ou installation(s) est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, les modalités de la politique d'accessibilité menée sur le territoire et tout particulièrement les concertations menées avec les représentants des commerçants sur les questions de voirie et d'accès de leurs établissements recevant du public	<input checked="" type="checkbox"/>	5
Si des concertations ont été menées pendant l'élaboration de l'Agenda avec les partenaires du projet, dont notamment les associations de personnes handicapées, les comptes-rendus des dites concertations	<input checked="" type="checkbox"/>	6
En cas de co-signataires, les engagements financiers de chacun d'eux	<input type="checkbox"/>	7

Récépissé de dépôt d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Madame, Monsieur,

Le délai d'instruction de votre dossier est de QUATRE MOIS.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Dans ce cas, le délai d'instruction de quatre mois ne commencera à courir qu'à partir de la date de réception de la dernière pièce manquante (article R. 111-19-36 du code de la construction et de l'habitation).

Si toutes les pièces manquantes n'ont pas été fournies dans le délai que l'administration vous aura accordé votre demande sera automatiquement rejetée.

Votre **dossier est complet et ne comporte pas de demande** de périodes supplémentaires :

La décision relative à votre demande sera prise dans le délai de quatre mois. À défaut de décision expresse dans ce délai, la demande d'approbation de votre Agenda d'accessibilité programmée est considérée comme accordée.

Votre **dossier est complet et comporte une demande de périodes supplémentaires** :

La décision relative à vos demandes sera prise dans le délai de quatre mois.

1) En cas de décision négative sur la demande de périodes supplémentaires, l'Agenda d'accessibilité programmée est considéré comme refusé.

2) En cas de décision positive sur la demande de périodes supplémentaires et à défaut de décision expresse sur l'Agenda d'accessibilité programmé dans ce délai, l'agenda est considéré comme accepté.

En cas de refus de la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, la décision précisera le délai qui vous est laissé pour présenter une nouvelle demande.

(À remplir par les services préfectoraux)

N° de l'Ad'ap :

Identité et adresse du demandeur :

Date de dépôt de la demande :

Le projet est autorisé à défaut de réponse dans le délai de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus

Cachet de la préfecture,
date et signature :

Délais et voies de recours : Le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision approuvant ou non l'Agenda ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété).

Annexe A

5,1 Liste des établissements ou installations

AD'AP - Aix Marseille Provence METROPOLE, Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence

N°	Nom	Départm ^t	Commune	Adresse	Catégorie	Type
ISTRES (31 sites)						
1	Café de l'Olivier	13	ISTRES	Place Jules Guesde	5	N
2	Café Musique " l'Usine"	13	ISTRES	Route Nationale 569	1	L - N
3	Centre d'Art Contemporain	13	ISTRES	2 rue Alphonse Daudet	5	Y
4	Cinéma le Coluche	13	ISTRES	Allée Jean Jaurès	3	L
5	Entressen - Médiathèque Adulte	13	ISTRES	Rue de Coulies	5	R
6	Entressen - Médiathèque Enfant	13	ISTRES	Rue des intimes	5	R
7	Gare routière	13	ISTRES	Avenue du Palio	5	W
8	Hôtel communautaire	13	ISTRES	Chemin du Rouquier	5	W
9	Pole Emploi	13	ISTRES	Chemin du Rouquier	4	W
10	Pyramide (Régie-Acces-Ass-DCP)	13	ISTRES	Rue de l'Equerre (Pyramide)	3	P - W/N
11	Siège de la régie culturel	13	ISTRES	Place des Carmes	5	W
12	Théâtre de l'Olivier	13	ISTRES	Bd Léon Blum	2	L - N/T/W
13	CEC - Centre Info et orientation	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât A)	4	T-W/R
14	CEC - Accueil/Transport Ulysse	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât B)	4	U-W
15	CEC - Ludothèque	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât D)	4	RW
16	CEC - Artisterie - Pol. Sportive	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât E)	5	W
17	CEC - Salle FELLINI	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât F)	3	LR
18	CEC - Maison de la Danse	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât G)	4	R
19	CEC - Restau "Préau&Terrasse"	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât H)	2	L-R
20	CEC - Restaurant scolaire	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât H)	2	L-R
21	CEC - Conservatoire de Musique	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât I)	3	R
22	CEC - Gymnase	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât L)	3	R - W
23	CEC - Espace 233	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât M)	3	LW
24	CEC - Collège A. SAVARY	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât N)	2	R
25	CEC - Médiathèque/Esp Formation	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât P)	3	S-R
26	CEC - Education Enfance	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât Q)	5	W
27	CEC - Istrium	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât R)	4	W-L/U
28	CEC - Maison du cycle	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât T)	5	L
29	CEC - Modulaires	13	ISTRES	CEC Les Heures Claires (Bât U)	5	W
30	Déchetterie du TUBE	13	ISTRES	Rue Copernic		IOP
31	Déchetterie d'Entressen	13	ISTRES	Draille du cimetière		IOP

N°	Nom	Départm ^t	Commune	Adresse	Catégorie	Type
----	-----	----------------------	---------	---------	-----------	------

MIRAMAS (8 sites)

32	Cinéma "le Comoedia"	13	MIRAMAS	Rue Paul Vaillant Couturier	4	L
33	Mas de Combes (Golf)	13	MIRAMAS	Chemin de Combes	4	N-L
34	Mas de Combes (CE)	13	MIRAMAS	Chemin de Combes	5	R-W
35	Médiathèque	13	MIRAMAS	Av. de la République	2	S - T/L/R
36	Mission Locale	13	MIRAMAS	Rue Denfert	5	W
37	Pôle Intercommunal Emploi	13	MIRAMAS	48 av. Marius Chalve	5	W
38	Théâtre de la Colonne	13	MIRAMAS	Av. Marcel Paul	2	L
39	Déchetterie	13	MIRAMAS	ZI les Molières		IOP

CORNILLON (1 site)

40	Médiathèque	13	CORNILLON	Place des Aires	5	L
----	-------------	----	-----------	-----------------	---	---

GRANS (1 sites)

41	Déchetterie	13	FOS / MER	Allée Jean Bouin		IOP
----	-------------	----	-----------	------------------	--	------------

PORT SAINT LOUIS DU RHONE (3 sites)

42	Cinéma Gérard Philipe	13	PSL	Av. Gabrielle Péri	3	L - T
43	Médiathèque Marie Mauron	13	PSL	Esplanade de la Paix	5	S
44	Studio de danse (modulaires)	13	PSL	Rue paul Eluard	5	R

FOS SUR MER (11 sites)

45	Chapelle Notre Dame de la Mer	13	FOS / MER	Chemin de la Chapelle	5	V
46	Halle des sports	13	FOS / MER	Allée Jean Bouin	2	X - L,W
47	L'Hauture	13	FOS / MER	Rue de l'église		IOP
48	Maison du Patrimoine	13	FOS / MER	Rue de l'église	5	W
49	Médiathèque	13	FOS / MER	Rue des Nénuphars	3	S - T/L
50	Pole intercommunal Emploi	13	FOS / MER	Rue des écoles	5	W
51	Salle polyvalente	13	FOS / MER	Allée Jean Bouin	2	L - X
52	Stade Parsemain	13	FOS / MER	Allée Jean Bouin	1	PA - L,N,X
53	Stand de Tir	13	FOS / MER	Allée Jean Bouin	5	X
54	Stade de rugby (avec vestiaires)	13	FOS / MER	Allée Jean Bouin	5	PA
55	Déchetterie	13	FOS / MER	Chemin du Mazet		IOP

Annexe B

5.2 ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION DES ETABLISSEMENTS ET/OU INSTALLATIONS

à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définie par l'arrêté prévu à l'article R.111-19-7 du code de la construction et de l'habitat

AD'AP - Aix Marseille Provence METROPOLE, Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence

Document établi le 10/10/2018

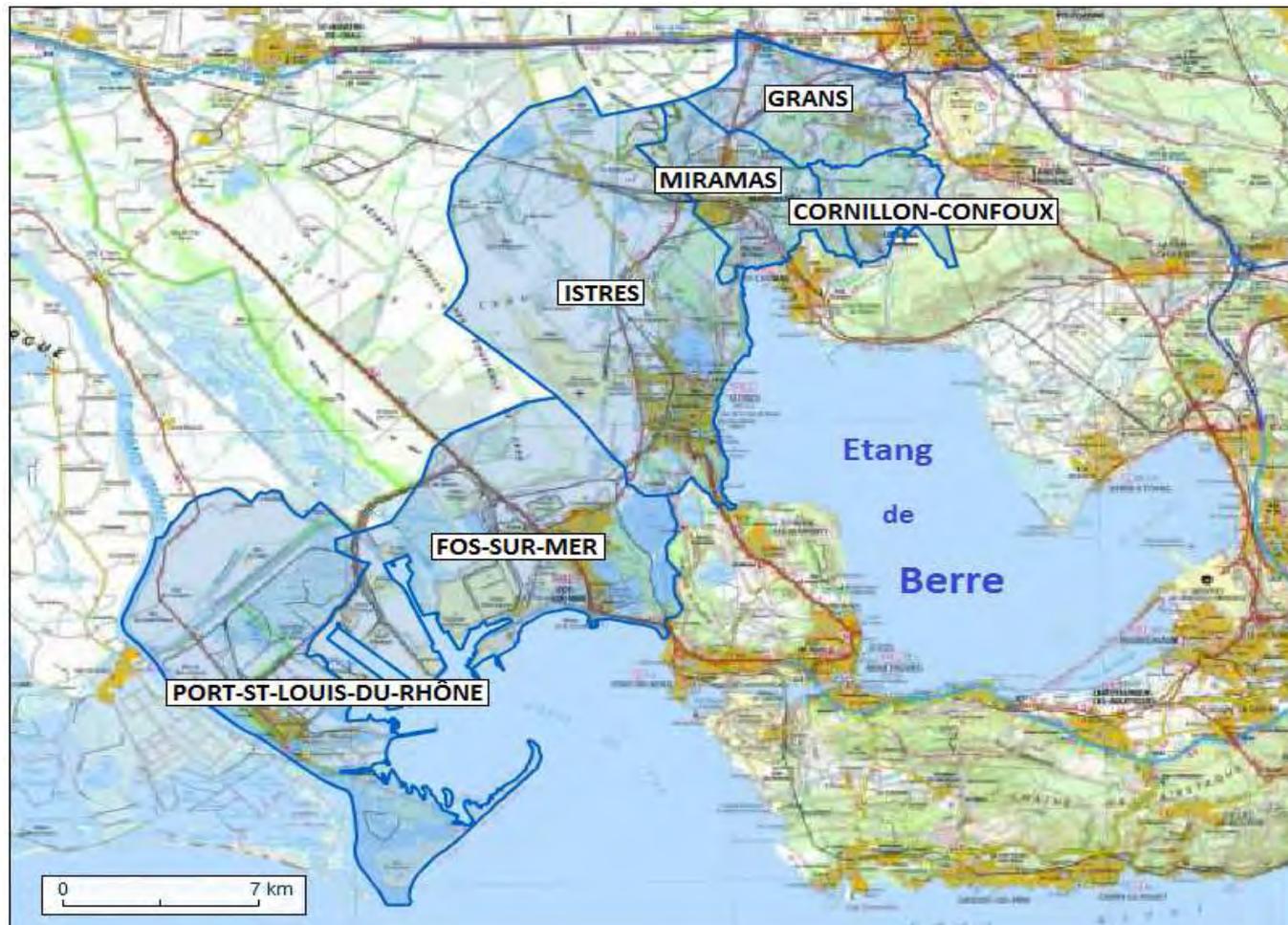
1 - PRESENTATION DU PATRIMOINE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est effective depuis le 1^{er} Janvier 2016. Elle est issue du regroupement de tous les anciens Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du département (excepté le Pays d'Arles), soit six au total.

Pour des raisons de simplification, chacun de ces anciens territoires est désormais dénommé « Conseil de Territoire » et affilié d'un numéro allant de 1 à 6.

Le présent Ad'Ap regroupe l'ensemble des ERP et des IOP non conformes étant situés sur le Territoire d'Istres Ouest Provence (CT5).

1A – PLAN DU TERRITOIRE ISTRES OUEST PROVENCE (CT5) AVEC SES 6 COMMUNES



1B – SITUATION PATRIMONIALE ACTUELLE DU CT5

Préambule :

Ces dernières années, avec la mise en place de la Métropole, certaines compétences ont été redéfinies et ont du faire l'objet de transfert entre les villes et la Métropole. A ces compétences étaient rattachés un patrimoine (foncier et bâti).

Le dépôt d'un Ad'Ap vaut engagement financier sur la base d'un calendrier défini sur plusieurs années.

Or, durant cette période de transition, il était difficile de connaître précisément les bâtiments et les installations qui seraient conservées ou transférées.

Etant donné la situation particulière, le SAN OUEST PROVENCE (désormais CT5) avait demandé et avait pu bénéficier d'une période supplémentaire de 12 mois pour pouvoir déposer son Ad'Ap, portant ainsi la date limite de dépôt au 27 Septembre 2016.

A l'issue de cette période, des incertitudes demeuraient sur le devenir de certains bâtiments. Une demande de prorogation d'une durée de 24 mois avait alors été demandée auprès des services de l'Etat mais celle-ci n'a pas été accordée.

Etat patrimonial du CT5 :

A ce jour, l'état patrimonial connu sur le Territoire d'Istres Ouest Provence recense 53 ERP et 6 IOP. Ces 59 sites sont répartis sur les 6 communes du territoire, comme suit :

■ REPARTITION PAR VILLE

Ville	Nbre de site	Nombre d'ERP	Nombre d'IOP
Cornillon-Confoux	1	1	0
Fos-sur-Mer	14	12	2
Grans	1	0	1
Istres	31	29	2
Miramas	9	8	1
Port-Saint-Louis-du-Rhône	3	3	0
Total	59	53	6

■ REPARTITION PAR CATEGORIE

1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie	IOP
3	9	10	8	23	6

■ REPARTITION PAR TYPE (ACTIVITE PRINCIPALE)

Type L	Type N	Type P	Type PA	Type R	Type S	Type T	Type U	Type V	Type W	Type X	Type Y
13	2	1	2	9	4	1	1	1	12	2	1

Parmi eux, quatre ERP répondent aux exigences au regard de la réglementation Accessibilité.

Le présent Ad'AP porte donc sur 55 sites et comprend 49 ERP et 6 IOP.

2 – DIAGNOSTICS « ACCESSIBILITE » REALISES SUR TOUS LES ERP ET IOP DU PATRIMOINE

Le Conseil de Territoire Istres Ouest Provence a procédé à 3 campagnes de diagnostics :

- ▶ Une première effectuée en 2009 par le Bureau d'étude spécialisé ACCESMETRIE. Cette campagne a été menée essentiellement sur les bâtiments culturels,
- ▶ Une seconde effectuée en 2015 par le Bureau d'étude spécialisé CYCLADE. Cette campagne a permis de réaliser les diagnostics sur tous les autres bâtiments (Sportifs, administratifs...),
- ▶ Une dernière effectuée en 2018 par le Bureau d'étude spécialisé ACCEO a permis de faire réaliser quelques diagnostics manquants (omission, acquisitions foncières récentes...).

Le rendu des rapports est différent selon la méthodologie utilisée par les trois bureaux d'études.

Ci-dessous, un exemple de rendu du tableau de synthèse figurant dans les rapports avec une description sur l'approche méthodologique propre à chaque bureau d'étude :

➤ ACCESMETRIE

Les diagnostics réalisés par ACCESMETRIE en 2009 expriment en % les indicateurs d'accessibilité et comptabilisent le nombre d'obstacles critiques.

Un indicateur relève l'indice d'accessibilité actuel et un second, l'indice d'accessibilité potentiel qui peut être atteint après la réalisation de travaux sur la base des prescriptions formulées dans le diagnostic.

Exemple de rendu de rapport par ACCESMETRIE

Nom de l'ERP ou de l'IOP				
Adresse				
Indice d'accessibilité actuel	: 41 %			
Indice d'accessibilité potentiel	: 81 %			
Nombre d'obstacles critiques	: 68			
Enveloppe imputable	: 86 080 € HT			
Résultats fonctions systématiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice d'accessibilité potentiel
Abords	37%	5	24 160 €	100%
Entrée	80%	1	200 €	100%
Résultats fonctions spécifiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice d'accessibilité potentiel
Tribune carré or	43%	12	11 620 €	100%
Tribune d'honneur	36%	8	26 811 €	100%
Tribune Est	44%	10	14 839 €	100%
Accès PMR à la tribune Est	67%	1	1 200 €	100%
Tribune Sud	33%	7	3 200 €	100%
Tribune Sud visiteurs	29%	8	3 200 €	86%
Accès joueurs locaux	37%	5	0 €	37%
Accès joueurs extérieurs	0%	6	850 €	0%
Accès au terrain de football	50%	5	0 €	60%

➤ **CYCLADE**

Les diagnostics réalisés par CYCLADE en 2016 prennent en compte les 4 familles de handicap (Moteur/ Visuel/ Auditif/ Mental & Cognitif) et décomposent les travaux de mise en conformité par nature de travaux.

Exemple de tableau de synthèse présenté par CYCLADE

Lot	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7	TOTAL
	Maçonnerie, VRD, revêtement de sol dur	Menuiserie et serrurerie	Electricité	Equipements sanitaires	Mobilier	Peinture, signalétique, revêtement de sol souple	Ascenseur	
Coût (€HT)	840	1 380	3 600	1 920	300	5 928	7 200	21 168

➤ **ACCEO**

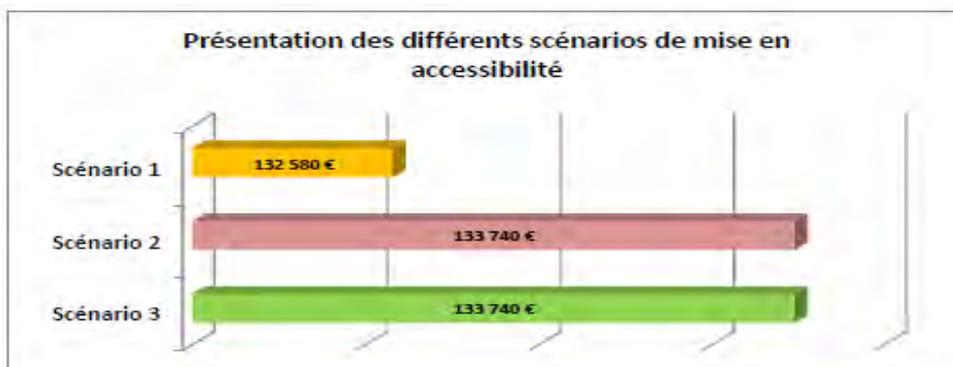
Les diagnostics réalisés par ACCEO en 2018 proposent un tableau décrivant les Non-conformités et obstacles à l'accessibilité, les préconisations d'amélioration assortis des estimations financières.

Les Non-conformités et obstacles sont classés par ordre chronologique tels que relevés lors du « diagnostic exhaustif en marchant ».

Une synthèse présente 3 scénarios de mise en accessibilité selon des indicateurs Accessibilité définis par le diagnostiqueur assortis d'une ventilation des coûts selon une décomposition spatiale et selon un zonage fonctionnel du site et du bâtiment.

Exemple de tableau de synthèse présenté par ACCEO

Indicateur Accessibilité Acceo				
Situation AVANT travaux le : 21 juin 2018				
Taux global d'accessibilité	63,2%			
Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	39,4%	74,9%	93,1%	81,4%
Principaux Besoins Usager non satisfaits	ACCEDER	CIRCULER	COMPRENDRE	S'ORIENTER - TROUVER L'INFO



Indicateur Accessibilité Acceo				
Projection des taux d'accessibilité après réalisation des travaux SCENARIO 1 "Mise en accessibilité progressive" (▲ + △)				
Taux global d'accessibilité	93,6%			
Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	95,0%	89,6%	100,0%	89,6%

3 – SITUATION DES ETABLISSEMENTS A LA DATE DE LA DEMANDE

3A - ETABLISSEMENTS DEJA ACCESSIBLES

Le patrimoine du Conseil de Territoire comprend 4 ERP conformes à la réglementation Accessibilité.

- Le boulodrome René ARNAUD à Fos-sur-Mer:

Ce bâtiment est un ERP de 3eme catégorie de type X construit en 2010. Il a été conçu sur la base de la Loi du 11 février 2005 et de ses décrets d'application avec Permis de Construire déposé après le 1^{er} Janvier 2007.

- La salle de gymnastique et de musculation à Fos-sur-Mer :

Ce bâtiment est un ERP de 5eme catégorie de type X construit en 2016.

- Le Centre Culturel Marcel Pagnol à Fos-sur-Mer :

Ce bâtiment est un ERP de 2eme catégorie de type L, T. Construit dans les années 80, des travaux de mise en conformité Accessibilité incluant la création d'un ascenseur ont été réalisés en 2016.

- La Halle d'Athlétisme à Miramas :

Ce bâtiment est un ERP de 1ere catégorie de type X construit en 2018.

3B – REPARTITION DES ERP ET IOP INSCRITS A L'AD'AP

■ REPARTITION PAR VILLE

Ville	Nbre de site	Nombre d'ERP	Nombre d'IOP
Cornillon-Confoux	1	1	0
Fos-sur-Mer	11	9	2
Grans	1	0	1
Istres	31	29	2
Miramas	8	7	1
Port-Saint-Louis-du-Rhône	3	3	0
Total	55	49	6

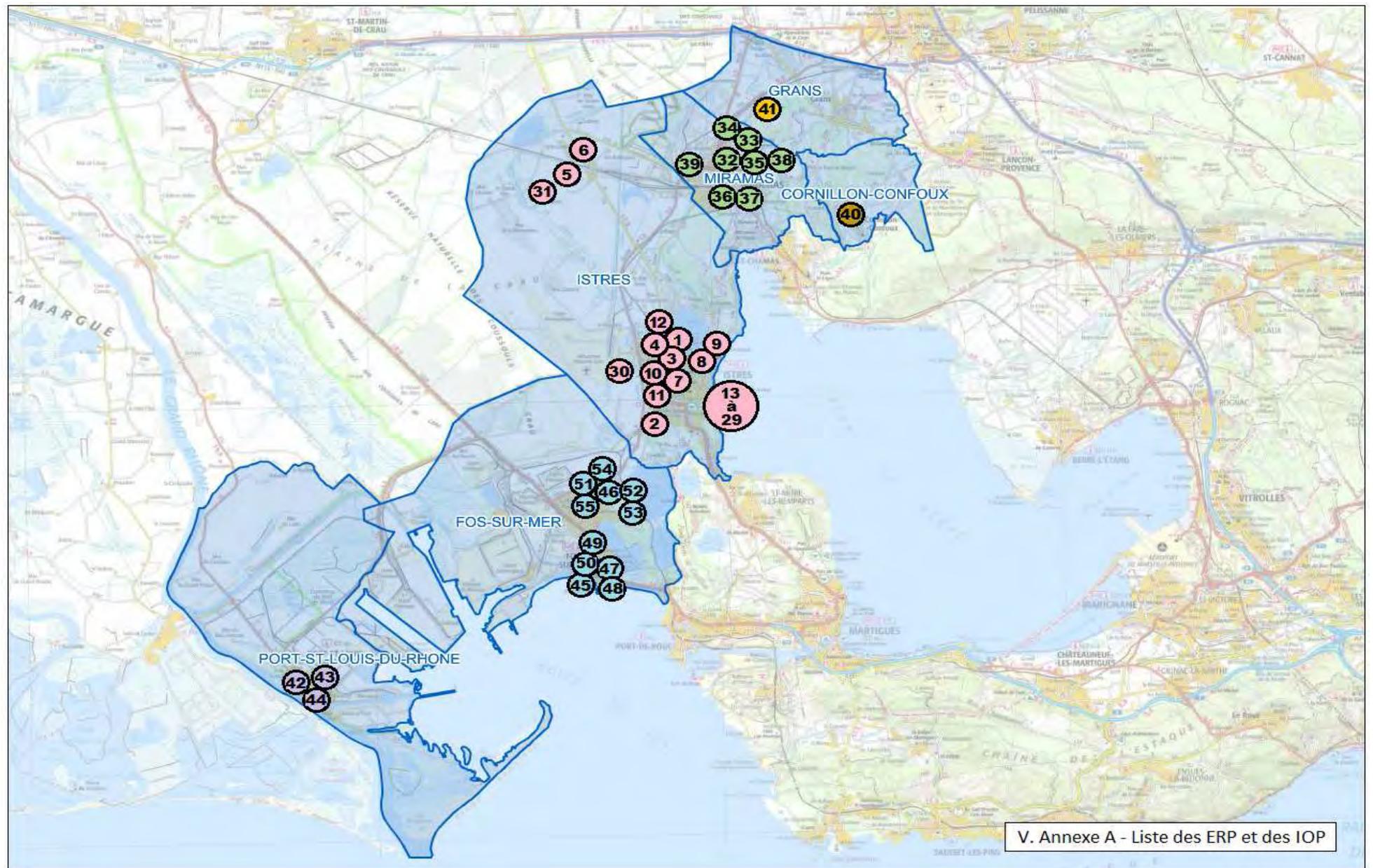
■ REPARTITION PAR CATEGORIE

1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie	IOP
2	8	9	8	22	6

■ REPARTITION PAR TYPE (ACTIVITE PRINCIPALE)

Type L	Type N	Type P	Type PA	Type R	Type S	Type T	Type U	Type V	Type W	Type X	Type Y
13	2	1	2	9	4	1	1	1	12	2	1

3C – LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES 55 SITES



V. Annexe A - Liste des ERP et des IOP

Annexe C

5.3.2 Calendrier prévisionnel avec début de la 1ere action et fin de la dernière action

AD'AP - Aix Marseille Provence METROPOLE, Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence

Etudes
 Travaux

ISTRES

		Période 1												Période 2			Période 3		
		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
N°	Nom de l'ERP	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
ISTRES																			
1	Café de l'Olivier																		
2	Café Musique " l'Usine"																		
3	Centre d'Art Contemporain																		
4	Cinéma le Coluche																		
5	Entressen - Médiathèque Adulte																		
6	Entressen - Médiathèque Enfant																		
7	Gare routière																		
8	Hôtel communautaire																		
9	Pole Emploi																		
10	Pyramide (Régie-Acces-Ass-DCP)																		
11	Siège de la régie culturel																		
12	Théâtre de l'Olivier																		
13	CEC - Centre Info et orientation																		
14	CEC - Accueil/Transport Ulysse																		
15	CEC - Ludothèque																		
16	CEC - Artisterie - Pol. Sportive																		
17	CEC - Salle FELLINI																		
18	CEC - Maison de la Danse																		
19	CEC - Restau "Préau&Terrasse"																		
20	CEC - Restaurant scolaire																		
21	CEC - Conservatoire de Musique																		
22	CEC - Gymnase																		
23	CEC - Espace 233																		
24	CEC - Collège A. SAVARY																		
25	CEC - Médiathèque																		
26	CEC - Education Enfance																		
27	CEC - Istrium																		
28	CEC - Maison du cycle																		
29	CEC - Modulaires																		
30	Déchetterie du TUBE																		
31	Déchetterie d'Entressen																		

R
e
c
u
r
s
u
r
e
c
o
n
t
r
o
l
e
d
e
l
e
g
i
s
l
a
t
i
o
n
S
a
v
a
r
y

N°	Nom de l'ERP	Période 1												Période 2			Période 3		
		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
		Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4						
MIRAMAS																			
32	Cinéma "le Comoedia"																		
33	Mas de Combes (Golf)																		
34	Mas de Combes (CE)																		
35	Médiathèque																		
36	Mission Locale																		
37	Pôle Intercommunal Emploi																		
38	Théâtre de la Colonne																		
39	Déchetterie																		
CORNILLON																			
40	Médiathèque																		
GRANS																			
41	Déchetterie																		
PORT-ST-LOUIS-DU-RHÔNE																			
42	Cinéma Gérard Philipe																		
43	Médiathèque Marie Mauron																		
44	Studio de danse (modulaires)																		
FOS-SUR-MER																			
45	Chapelle Notre Dame de la Mer																		
46	Halle des sports																		
47	L'Hauture																		
48	Maison du Patrimoine																		
49	Médiathèque																		
50	Pole intercommunal Emploi																		
51	Salle polyvalente																		
52	Stade Parsemain																		
53	Stand de Tir																		
54	Stade de rugby (avec vestiaires)																		
55	Déchetterie																		

Annexe D

5.3.2 Calendrier prévisionnel par année

AD'AP - Aix Marseille Provence METROPOLE, Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence

Année 1

LEGENDE

Phase Etude avec MO

Phase Travaux et Remise de l'Attestation

N°	Nom	Actions de mise en accessibilité	Période 1			Période 2			Période 3			
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	
15	CEC - LUDOTHEQUE -	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'à la phase APD)										
16	CEC Artisterie, Politique Sportive, Poste de Sécurité	<p>♦ Aménagements extérieurs Création cheminement accès bancs, remplacement grille, réaménagement rampe, installation revêtement non glissant + installation garde corps, installation dispositif sonore et visuel, installation dispositif repérage personnes malvoyante de toutes tailles sur porte d'entrée, réaménagement rampe avec pallier avec espace de manoeuvre</p> <p>♦ Aménagements intérieurs Remplacement bureau avec vide, réaménagement labos 1 et 2 et réaménagement largeur couloir, accès à l'étage, déplacer porte manteaux, adapter équipement labo photo, remplacement table, Mise en place signalétiques indiquant la sortie</p> <p>♦ Escalier extérieur Mise en place bande d'éveil et vigilance + contremarches + nez de marche + main courante</p> <p>♦ Escalier intérieur Mise en place bande d'éveil et vigilance + contremarches + main courante</p> <p>♦ Portes intérieures Installation signalétique sur porte, remplacement porte 2 vantaux, mise en conformité largeur porte, mise en place poignée, installation dispositif repérage sur porte vitrée coulissante pour personnes malvoyantes de toutes tailles</p> <p>♦ Sanitaires Remplacement évier, réaménagement bloc sanitaire + agrandissement couloir couloir par création WC PMR</p>										
17	CEC - Foyer et Salles Fellini	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'à la phase APD)										
18	CEC - MAISON DE LA DANSE	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'à la phase APD)										
19	CEC - RESTAURANT PREAU & TERRASSE	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'à la phase APD)										

20	CEC - RESTAURANT SCOLAIRE	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'à la phase APD)											
24	CEC - COLLEGE Alain SAVARY	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'à la phase APD)											
30	DECHETERIE DU TUBE	♦ Aménagement extérieur Aménagement cheminement extérieur, remplacement poignées de portes											
32	CINEMA LE COMEDIA	Etudes de MOE - Phase Conception											
38	THEATRE LA COLONNE	Etudes de MOE - Phase Conception											
48	MAISON DU PATRIMOINE	♦ Aménagement extérieur Balisage place réglementaire, pose de poignée au portail et porte, remplacement de la porte double (salle de réunion RdC - entrée par l'extérieur) ♦ Escalier extérieur Pose de nez de marche, de bande podotactiles et contremarches + poser un main courante											

Année 2

LEGENDE

Phase Etude avec MO

Phase Travaux et Remise de l'Attestation

N°	Nom	Actions de mise en accessibilité	Période 1			Période 2			Période 3		
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
5	MEDIATHEQUE Miallet ADULTES	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagement extérieur Baliser une place réglementaire, agrandissement rampe + pose garde corps ♦ Escalier extérieur Pose de nez de marches, bande podotactille, contremarches, mains courantes ♦ Porte extérieure Chanfreiner la bordure+ pose barre de seuil, changer les ouvrants par vantaux, pose paillason ♦ Porte intérieure Changer les ouvrants par vantaux, pose bandes de vigilance ♦ Sanitaire Mise en conformité, remplacement barre, poses lave mains, décentrer siphon, pose mitigeur monobranche, remplacement miroir, déplacement sèche mains 									
6	MEDIATHEQUE Buissonnière Enfants	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagements extérieurs Baliser place PMR, abaissement trottoir, refaire cheminement (enrobé + revêtement) ♦ Porte extérieure Changer les ouvrants, pose motorisation rideau métallique ♦ Porte intérieure Changer les ouvrants ♦ Aménagements intérieurs Dépose bloc porte et châssis vitré, agrandissement ouverture, pose bandes de vigilance ♦ Sanitaires Mise en conformité, déplacer cuvette, remplacement barre + bouton poussoir lavabo, pose mitigeur monobranche 									
12	THEATRE de L'OLIVIER	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'au PRO)									
15	CEC - LUDOTHEQUE -	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'au PRO)									
17	CEC - Foyer et Salles Fellini	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'au PRO)									
18	CEC - MAISON DE LA DANSE	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'au PRO)									
19	CEC - RESTAURANT PREAU/TERRASSE	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'au PRO)									
20	CEC - RESTAURANT SCOLAIRE	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'au PRO)									

24	CEC - COLLEGE Alain SAVARY	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'au PRO)												
25	CEC - MEDIATHEQUE	Etudes de MOE - Phase Conception												
31	DECHETERIE D'ENTRESSEN	♦ Aménagement extérieur contraster contremarches, mise en place bande d'éveil et vigilance, aménagement d'une rampe permanente, paliers, garde-corps												
33	MAS DE COMBE (Golf)	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'à l'APD)												
35	MEDIATHEQUE	♦ Aménagement extérieur Pose de bande podotactile et bateaux, remplacer les grilles existantes par des grilles aux mailles conformes, Baliser vers les places de stationnement réservées aux PMR, Création 2 places de stationnement réservées aux UFR, Remplacement paillason par un paillason armé, ♦ Aménagement intérieur abaissier les distributeurs de cartes,												
36	MISSION LOCALE	♦ Aménagement extérieur Réaménager l'abaissement de bordure au niveau de passage piéton, déplacer le passage piéton et la place PMR, créer sur toute la hauteur du ressaut une pente ne dépassant pas 33% ♦ Aménagement intérieur Installer une tablette amovible, remplacer banque d'accueil ne permet pas de recevoir le public en fauteuil, déplacer le mobilier pour un passage plus large, aménager une rampe, mise en place d'une signalétique indiquant la sortie ♦ Portes intérieures Remplacer les portes par des portes plus larges ♦ Sorties Installer une signalétique												
39	DECHETTERIE	♦ Aménagement extérieur Réaménagement de la pente, seuil et ressaut, réaménagement du cheminement, contremarches, nez de marches, bande d'éveil, installer main courante ♦ Aménagement intérieur Aménager rampe permanente, bureau d'accueil avec seuil chanfreiné ♦ Porte extérieur mise en conformité des poignées de portes												

43	MEDIATHEQUE MARIE MAURON	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménagement extérieur Abaissement trottoir (inférieur à 2 cm) + pose bandes podotactiles, installation traverse piétonne, revêtement autour d'arbre, création place de parking, remplacement barre antipanique (porte entrée personnel), déplacement dispositif alarme (porte entrée personnel) ◆ Aménagement sanitaire Création sanitaire, enlever placard + pose de miroir ◆ Aménagement intérieur installation d'une tablette (centre de documentation) 									
44	STUDIO DE DANSE (Modulaires)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménagement extérieur Création place de parking + rampe (porte d'entrée + porte sanitaire) ◆ Aménagement sanitaire installation lit change (vestiaire) + remplacement algéco 									
50	Pôle Intercommunal Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménagement extérieur Installation bandes de guidage places PMR, installation dispositif d'appel sonore, ◆ Aménagement intérieur Installation tablette amovible, contraster visuellement le poteau et le déplacer, réglage ouverture de porte, baisser le porte manteaux, mise en place signalétique sortie ◆ Escalier intérieur Bande d'éveil et de vigilance ◆ Sanitaire Remplacement lave-mains, installation barre de tirage et barre d'appui 									
53	STAND DE TIR	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménagement extérieur Installation signalisation directionnelle, bande d'éveil et de vigilance, 1ère et dernière contremarches contrastées, nez de marche contrastés et non glissants ◆ Aménagement intérieur Remplacement bureau avec un vide en partie inférieure, désencombrer partie bureau accessible, dispositif de prévention des dangers de chocs devra être mis en place sur les poutres, installation rameneur de cible, installation d'une BEV, installation bande d'éveil et de vigilance, 1ère et dernière contremarches contrastées, nez de marche contrastés et non glissants, remplacement tapis en bande armée du pas de tir, abaissement du comptoir de la buvette ◆ Escalier intérieur Supprimer les bandes d'éveil et de vigilance sur les marches, 1ère et dernière contremarches contrastées, nez de marche contrastés et non glissants, main courante ◆ Portes Mise en place un poignée extérieur (porte d'entrée), remplacement par une porte dont la largeur nominale minimale du vantail couramment utilisé est de 90 cm ◆ Sanitaires Réaménager les sanitaires existant pour créer un WC adapté aux PMR, remplacement lavabo adapté, déplacer miroir + distributeur essuie-main + porte-manteau 									

54	STADE DE RUGBY (avec vestiaires)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménagement extérieurs aménager passage piétons, poser repère continu ◆ Aménagement intérieur contraster poignées de porte, installer signalétique, élargir et installer nouvelle porte aux vestiaires ◆ Vestiaires (parking-rugby) mettre en conformité et installer nouvelle porte ◆ Sanitaires (parking-rugby) Remplacement : lave-mains, installation lavabo, barre de tirage et barre d'appui, sèche-main, porte savon, miroir, mise aux normes cuvette WC, douche et WC adaptée, compenser le ressaut, remplacer verrous, signalétiques, installer mousse contrastée, remplacer points d'éclairage, installer barre d'appui 									
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Année 3

LEGENDE

Phase Etude avec MO

Phase Travaux et Remise de l'Attestation

N°	Nom	Actions de mise en accessibilité	Période 1			Période 2			Période 3		
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
1	CAFE de l'OLIVIER	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménagement extérieur Aménagement place parking PMR ◆ Escalier Extérieur Mise en conformité, pose de nez de marche, bande d'éveil, main courante ◆ Escaliers intérieurs Bande éveil et vigilance, nez de marche, main courante ◆ Aménagement intérieur Mise en conformité comptoir, escaliers, ouverture de porte, porte vitrée, nez de marche, bande d'éveil, contremarches, main courante, baisser porte manteaux ◆ Porte extérieure Réglage ouverture, installation dispositif repérage personnes malvoyantes ◆ Sanitaires Création WC PMR 									
2	Café L'USINE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménagement extérieur Baliser parking ◆ Aménagement intérieur Pose tablette accueil, balisage sol devant la scène, mise en place boucle induction magnétique pour malentendants, plan amovible, création rampe + estrade ◆ Porte extérieure Poser visiophone, pose et remplacement poignée, remplacement barre antipanique, enlever seuil de porte, création rampe, baliser l'entrée principale ◆ Sanitaires Mise en conformité, décentrer siphon lavabo et changer miroir, remplacement bouton poussoir par mitigeur, poser table de change, meuble lavabo, décentrer siphon, remplacement robinetterie, création bloc douche ◆ Escalier intérieur Pose d'un monte escalier, bande podotactile, contremarches, main courante, nez de marches ◆ Escalier extérieur Pose de nez de marches, bandes podotactiles, contremarches 									

3	CENTRE D'ART Contemporain	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménagement extérieur Baliser place PMR, remplacement grilles ◆ Escalier extérieur Pose nez de marches, bande podotactile, mains courantes ◆ Escalier intérieur Pose nez de marches, bande podotactile, contremarches ◆ Porte extérieure Remplacement interphone, remplacement barre antipanique, pose poignée, balisage accès adapté + porte + visiophone ◆ Porte intérieure Mise en place bande de vigilance ◆ Sanitaire Création sanitaire adapté 									
4	CINEMA LE COLUCHE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménagement extérieur Balisage place réglemenée PMR, pose bandes podotactiles ◆ Escalier extérieur Pose de nez de marches, bande podotactile, contremarches, mains courantes ◆ Porte extérieure Mise en place de bandes de vigilance ◆ Porte intérieure Ouverture porte accessible fauteuil roulant ◆ Aménagement intérieur Pose tablette tactile, enlever fauteuils dernière rangée pour créations de places PMR, agrandir largeur passage ◆ Sanitaire Mise en conformité, remplacement cuvette, pose barre d'appui coudée, décentraliser siphon du lavabo, changer miroir, déplacement sèche mains ◆ Escalier intérieur Pose de bandes podotactiles, mains courantes, contremarches, nez de marches ◆ Ascenseur Mise aux normes, changement boitier, pose miroir 									
7	GARE ROUTIERE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménagements extérieurs Mise en conformité passage piéton, installation signalisation directionnelle, marquage revêtement + bande de guidage, reprofiler le cheminement ◆ Aménagements intérieurs Mise en place d'une boucle à induction magnétique, reprendre accès aux quais ◆ Escalier intérieur Mise en place de bandes d'éveil et de vigilance, nez de marche contractés, main coutante 									
8	HOTEL COMMUNAUTAIRE	Etudes de MOE - Phase Conception (Etudes complètes)									

9	POLE EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagements extérieurs mettre en conformité la place de stationnement, poser une bande de guidage, contraster et poser nez de marche ♦ Ascenseur Installer des signalisations et barre d'appui, remplacer panneau de commande, mettre en conformité les commandes palières, ♦ Aménagement intérieur Aménager banque d'accueil, ♦ Porte installer poignées de porte, repère tactile ou visuel ♦ Sanitaires Remplacement lave-mains, installation barre de tirage sur la porte, installation barre d'appui latérale positionnée horizontalement à côté de la cuvette 									
11	SIEGE DE LA REGIE CULTURELLE	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagement extérieurs Baliser une place réglementaire PMR, créatio passage bateau, abaissement trottoir, enlever vasques bétons ♦ Porte extérieure Remplacement interphone ♦ Escaliers intérieurs Pose bandes podotactiles + contremarches + mains courantes 									
12	THEATRE de L'OLIVIER	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagements extérieurs Relever la hauteur du quai bus, mise en place panneau d'affichage publicitaire + déplacer l'abri bus, pose de bandes podotactiles + abaissement des trottoirs+ marquage au sol traversées piétonnes, abaissement dispositif commande ♦ Escalier extérieur Création cheminement accès entrée au même niveau le long de l'escalier + protéger cheminement, pose de nez de marches + bandes podotactiles + contremarches, pose 4 mains courantes ♦ Porte extérieure Changer les ouvrants par des vantaux tiercés + appliquer bandes de vigilances ♦ Sanitaires Mise en conformité + pose barre coudée 									
33	MAS DE COMBE (Golf)	Etudes de MOE - Phase Conception (jusqu'au PRO)									

37	<p>POLE INTERCOMMUNAL EMPLOI</p>	<p>♦ Aménagement extérieur Création place de stationnement adaptée devant l'entrée repérée par un marquage au sol et une signalisation verticale, déplacer la boîte aux lettres qui est trop haute</p> <p>♦ Aménagement intérieur Installation tablette amovible, installation signalétique repérant l'ascenseur</p> <p>♦ Escalier intérieur Contraster la partie située sous 2m20, installer un rappel tactile au sol et un dispositif de manière à prévenir les risques de chocs, bande d'éveil et de vigilance - 1ère et dernière contremarches contrastées - nez de marche contrastés et non glissants, déplacer un téléphone à une hauteur comprise entre 0,9 et 1m30, installer une tablette de 60cm de largeur et 30cm de profondeur à une hauteur comprise entre 70 et 80 cm,</p> <p>♦ Portes intérieurs Régler l'ouverture de la porte afin que l'intensité de l'effort à fournir pour l'ouvrir</p> <p>♦ Sanitaires Mise en conformité du lavabo, installer une barre de tirage sur la porte, déplacer le distributeur d'essuie-mains</p>								
38	<p>THEATRE LA COLONNE</p>	<p>♦ Aménagement extérieur Abaissement des trottoirs, création de trottoir, revêtement à refaire + création de 5 places réservées, création cheminement piéton entre places réservées et trottoir accès théâtre, rampe vers amphithéâtre, destruction partie muret pour création 12 emplacements réservés, agrandissement rampe, création place réservée PMR,</p> <p>♦ Porte extérieur Remplacement paillason, chanfreiner le ressaut + balisage porte, abaissement des poignées</p> <p>♦ Aménagement intérieur Installation tablette d'écriture, chanfreiner seuil existant + seuil porte sans ressaut, balisage sol 15 emplacements réservés, mise en place boucle à induction magnétique pour personnes malentendantes, pose barre de seuil amovible, balisage sol 6 emplacements personnes mobilité réduite, bandes de vigilance parties vitrées, installation évier, agrandissement porte bureau personnel</p> <p>♦ Escaliers intérieur Pose bandes podotactiles + contremarches + main courante (prolongation)</p> <p>♦ Sanitaires Mise en conformité + lavabo + création sanitaire adapté pour tous</p> <p>♦ Portes intérieures Seuil de porte sans ressaut, déposer bloc porte</p>								
40	<p>MEDIATHEQUE</p>	<p>♦ Escalier intérieur et extérieur Mettre en conformité (poser nez de marches, prolonger les mains courantes)</p> <p>♦ Parking Placer panneau à bonne hauteur</p> <p>♦ Aménagement intérieur Mettre en conformité l'accueil, salle de repos et sanitaire du 1er étage.</p>								

41	DECHETTERIE	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagement extérieur remplacer la grille au sol, 								
49	MEDIATHEQUE Jonquièrre	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagement extérieur Création nouvelle place de parking à la place de l'ancienne, abaissement des trottoirs et pose bandes podotactiles, création mini rampe en béton (porte d'entrée) ♦ Aménagement intérieur Installation tablette à l'accueil, installation bandes de vigilance sur vitres (bureau accueil secrétariat général), installation tablette et déplacer le distributeur de cartes (pôle jeunesse), remplacement porte double et installation tablette (RdC centre de documentation), Application bandes de vigilance (bureau RdC), bandes de vigilance sur parties vitrées + tablette tactiles (pôle langues et littérature au 1er étage), bandes de vigilance sur parties vitrées + tablette tactiles (pôle arts, musique, cinéma au 1er étage), poser meuble sous évier (salle pause personnel), installation boucle à induction magnétique (salle Jules verne 1er étage) ♦ Aménagement sanitaire Mise en conformité sanitaire + lavabo, remplacement barres et pose de lave mains (sanitaire RdC) - baliser, mise en conformité, déplacer lavabo et création douche (sanitaire 1er étage) ♦ Escalier intérieur prolongement mains courantes + pose de nez de marche, bandes podotactiles et contremarches ♦ Ascenseur Mise aux normes + pose de miroir et barre latérale 								
55	Dechetterie	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagement extérieur remplacer le mobilier urbain par des éléments conformes à l'abaque voirie ♦ Aménagement intérieur installer rampe permanente avec palier, garde corps et chasse roue, aménager un bureau d'accueil, et signalétique sanitaires 								

Année 4

LEGENDE

Phase Etude avec MO

Phase Travaux et Remise de l'Attestation

N°	Nom	Actions de mise en accessibilité	Période 1			Période 2			Période 3		
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
8	HOTEL COMMUNAUTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagements extérieurs Mise en place jalonnement entre parking supérieur et inférieur, création cheminement, création sol uniforme ♦ Aménagements intérieurs Mise en place boucle à induction magnétique, réalisation passage étroit entre accueil et présidence via patio, mise en place signalétique indiquant la sortie ♦ Escalier intérieur Mise en place de bandes d'éveil et de vigilance, nez de marche contrastés, main courante ♦ Porte intérieure Remplacement porte hall ♦ Sanitaire Installation barre d'appui 									
10	REGIE ACTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Porte extérieure Installation dispositif repérage pour personnes malvoyantes et de toutes tailles, régler ouverture de la porte ♦ Portes intérieures Mise en place pictogramme ♦ Sanitaires Mise en place pictogramme indiquant accessibilité PMR sur portes, installation barre de tirage, déplacement lavabo à la place de l'armoire, remplacement lave mains, déplacement sèche-mains 									
14	CEC - ACCUEIL Bât A- B - C	Etudes de MOE - Phase Conception (Etudes complètes)									
26	CEC - EDUCATION ENFANCE	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Abords/accès Mise en place bande de guidage tactile au sol, mains courantes, nez de marche, bande de guidage, bande d'éveil, rampe permanente, tapis de sol, poser un repère tactile ♦ Accueil Mise en place signalétique, accessibilité des commandes, aménager une banque d'accueil ♦ Sanitaires installer lave mains, barre d'appui ♦ Circulations horizontales signalétiques adaptées ♦ Escalier poser plinthes, mains courantes, bande d'éveil 									

24	<p>CEC - COLLEGE Alain SAVARY</p>	<p>♦ Escaliers extérieurs Pose de bandes d'éveil et de vigilance, contremarches, nez de marche, mains courantes</p> <p>♦ Aménagements extérieurs remplacement grille avec fentes, Réaménagement rampe d'accès + palier avec espace de manœuvre</p> <p>♦ Portes extérieures Installation vidéophone entrée principale</p> <p>♦ Aménagements intérieurs Installation signalétique indiquant les sorties, contraster visuellement les poteaux, pose de bandes d'éveil et de vigilance, contremarches, nez de marche, mains courantes, baisser quelques portes manteaux, suppression estrade</p> <p>♦ Escaliers intérieurs Contraster partie sous-escalier</p> <p>♦ Ascenseur Création ascenseur + installation signalétique</p> <p>♦ Sanitaires Réaménagement blocs sanitaires F et G pour création 2 WC PMR, déplacer distributeur de savon et sèche-mains à hauteur PMR, remplacer lavabo + poignet robinet à bonne hauteur</p>									
46	<p>HALLE DES SPORTS Basket</p>	<p>♦ Aménagement extérieur réaliser marquage au sol, installer éclairage, poser un repère continu tactile et contrasté, reprendre les sols,. ajouter des points d'éclairage depuis le stationnement. Accès judo : poser nez de marche, main courante, bande d'éveil , main courante. Accès billetterie: Installer banque d'accueil, éclairage, boucle magnétique portable, signalétique d'orientation. placer bandes adhésives sur les portes.</p> <p>♦ Circulations horizontales installer rampe, signalétique directionnelle, banque d'accueil, boucle magnétique portable</p> <p>♦ Sanitaires -douches Installer une boucle magnétique portable,l'utilisation de pictogramme normalisé, barres de rappel sur la porte,lave mains,lavabo adapté,remplacer verrou, commande chasse d'eau, repositionner miroirs, les patères. Installer cabines et douches (H.F) et mixte. Déporter siphon lavabo. repositionner urinoirs; Remplacer commmande urinoirs par système à détection automatique.</p> <p>♦ Aménagement intérieur gradins: poser nez de marche contrastés et non gissants, bande d'éveil, prolonger main courante. Aménagement d'un bureau au point d'acueil, cabinet d'aisance adapté mixte.</p> <p>♦ Circulations verticales Installer contremarches, bandes d'éveil à la vigilance, nez de marche contrastés, prolonger mains courantes,points d'éclairage, fermer la partie en sous face de l'escalier, prévoir une desserte de l'étage depuis l'ascenseur existant, renforcer l'éclairage.</p> <p>♦ Ascenseur Remplacer commandes palières, installer signalisation palière et sonore.</p>									

51	Salle Polyvalente	<p>♦ Aménagement extérieur Installer éclairage, signalétique d'orientation avec infos en relief, poser repère continu tactile et contrasté, reprendre les cheminements,contraster les premières et dernières marches, installer bande d'éveil à la vigilance, poser nez de marche,prolonger et peindre mains courantes,installer élévateur pour accéder à l'accueil et créer accès au niveau inférieur de la salle. poser repère continu tactile et contrasté,poser des bandes adhésives sur les portes</p> <p>♦ Circulations horizontales mettre en place signalétique directionnelle,</p> <p>♦ Escalier intérieur Contraster premières et dernières marches, installer bande d'accueil à la vigilance, poser nez de marche contrastées, peindre main courante d'une couleur différente, prolonger main courante avec retour, renforcer l'éclairage, prévoir ampoule à économie d'énergie.</p> <p>♦ Accueil Aménager banque d'accueil, installer boucle magnétique portable,</p> <p>♦ Sanitaires Installer lavabo avec siphon déporté, repositionner miroir et accessoire et urinoirs. Remplacer la commande par un système à détection automatique, supprimer ferme-portes, rempalcer verrous, installer barre de rappel sur la porte, déplacer lave-mains.</p> <p>♦ Sorties mettre en place signalétique directionnelle</p>									
----	-------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Année 5

LEGENDE

Phase Etude avec MO

Phase Travaux et Remise de l'Attestation

N°	Nom	Actions de mise en accessibilité	Période 1			Période 2			Période 3		
			Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année
			1	2	3	4	5	6	7	8	9
15	CEC - LUDOTHEQUE - DGA	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagement extérieurs Mise en place ressauts porte avec rampe + réaménagements rampes, remplacement paillason par tapis, remplacement horaires d'ouverture par signalétique adaptée ♦ Aménagements intérieurs Remplacement banque d'accueil, mise en place affiches indiquant prix à payer en fonction du lieu de résidence des usagers, déplacement desserte et tablette du bureau, installation signalétique intérieure des portes, déplacement mobilier pour passage plus large, Remplacement tables, mise en accessibilité des étagères, déplacement boîte aux lettres, mise en place signalétique sortie ♦ Escalier intérieur Pose bande d'éveil et vigilance + main courante ♦ Ascenseur extérieur: Création ascenseur extérieur ♦ Portes intérieures: Remplacement porte 2 vantaux, réglage ouverture porte ♦ Sanitaires: Mise en place logo sur porte sanitaire PMR, installation barre d'appui latérale, remplacement lavabo 									
18	CEC - MAISON DE LA DANSE	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagements extérieurs Refaire marquage au sol emplacement réservé et créer place supplémentaire PMR, création passage bateau+ abaissement trottoir + pose bornes antistationnement, création rampe avec palier de repos pour accès au bâtiment ♦ Escaliers extérieurs Pose de nez de marches + bande podotactile + contremarche ♦ Escaliers intérieurs Pose de nez de marches + bandes podotactiles + contremarches, Prolonger et poser mains courantes ♦ Ascenseur: Création ascenseur ♦ Porte extérieure Réglage fermeture, poser un paillason avec armature métallique, appliquer bandes de vigilances sur surfaces vitrées ♦ Porte intérieure: Remplacement poignée ♦ Aménagement intérieur Poser tablette d'accueil, changer les ouvrants par des vantaux ♦ Sanitaires: Création sanitaires adaptés + remplacement bloc porte plus large, enlever colonne + décentrer le siphon du lavabo + changer miroir + repose accessoires ♦ Vestiaires (filles + garçons) Abaissement des patères + installation table de change rabattable, création douches adaptées, enlever colonnes + décentrer siphons lavabos, mise en conformité douches 									

25	<p>CEC - MEDIATHEQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagements extérieurs Relever hauteur du quai bus, pose de bandes podotactiles, baliser place règlementaire PMR, abaissement trottoir ♦ Escaliers intérieurs Pose de nez de marches, bandes podotactiles, matérialiser les contremarches, prolonger main courante et placer à bonne hauteur ♦ Escaliers extérieurs Pose de main courante scellée au mur, pose de nez de marches, bandes podotactiles, matérialiser les contremarches ♦ Portes extérieures Remplacer interphone par visiophone à hauteur conforme, poser des poignées de porte adaptées, changer les ouvrants par vantaux tiercés + portes équipées de poignées bec de canne ♦ Portes intérieures Changer les ouvrants par vantaux tiercés + portes équipées de poignées bec de canne ♦ Aménagements intérieurs Abaisser distributeur, déposer évier et placard sous évier, pose évier conforme, positionner siphon et prévoir mitigeur, pose élévateur, poser bandes de vigilances surfaces vitrées ♦ Sanitaires Mise en conformité, placer barre coudée + poser lave mains, décentraliser siphon du lavabo, poser mitigeur monobranche, remplacer miroir, déplacer sèche-mains, appliquer bande de vigilance sur surfaces vitrées 									
27	<p>CEC - ISTRUM</p>	<p>Etudes de MOE - Phase Conception (Etudes complètes)</p>									
32	<p>CINEMA LE COMEDIA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagement extérieur Marquer la traversée au sol, ♦ Aménagement intérieur Installation tablette d'écriture, remplacement double porte par porte à vantaux, remplacement double porte par porte à vantaux (salle cinéma), mise en place boucle à induction magnétique pour malentendants (salle de cinéma), enlever fauteuils 1ère rangée pour création 5 emplacements réservés, installation bandes vigilance contrastée sur parties vitrées ♦ Escaliers intérieurs Pose de nez de marche + bandes podotactiles + contremarches + mains courantes ♦ Ascenseur Création ascenseur extérieur ♦ Porte extérieur Chanfreiner le ressaut et pose de tôle de seuil, application bandes de vigilance, remplacement porte d'accès ♦ Vestiaires Création nouvelles porte + installation de lit de change + création douche ♦ Sanitaire Mise en conformité + pose mitigeur monobranche du lave mains 									

45	CHAPELLE NOTRE DAME DE LA MER	Etude de maîtrise d'œuvre en cours pour laquelle la mise en accessibilité PMR est intégrée									
52	STADE PARSEMAIN	<p>♦ Aménagement extérieur Refaire enroné jusqu'à la billetterie, création 5 places de parking réservées aux URF, installation signalisation conforme + rampe (parking), mise en conformité emplacements existants (tribune Sud), pose nez de marches + bandes podotactiles + contremarches (vestiaires joueurs)</p> <p>♦ Aménagement intérieur Refaire la tablette et baliser le guidage (entrée billetterie)</p> <p>♦ Aménagement sanitaire Mise en conformité sanitaire + lavabo (hommes et femmes tribune carré or), mise en conformité sanitaire + mitigeur monobranche + urinoirs (hommes et femmes tribune Est), mise en conformité sanitaire + mitigeur monobranche + urinoirs (hommes et femmes tribune Sud), mise en conformité sanitaire + mitigeur monobranche + urinoirs (hommes et femmes tribune Sud visiteurs)</p> <p>♦ Ascenseur Mise en conformité (tribune carrée or)</p> <p>♦ Escalier intérieur Pose de nez de marches + bandes podotactiles + contremarches + mains courantes (tribune carrée or), couvrir et installer sièges accompagnateurs et création de 2 emplacements PMR dans les loges + pose de nez de marches + bandes podotactiles + contremarches (tribune d'honneur)</p> <p>♦ Escalier extérieur Pose de nez de marches + bandes podotactiles + contremarches + mains courantes (tribune Est)</p>									

Année 6

LEGENDE

Phase Etude avec MO

Phase Travaux et Remise de l'Attestation

N°	Nom	Actions de mise en accessibilité	Période 1			Période 2			Période 3		
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
13	CEC - Centre Info et orientation	Etudes de MOE - Phase Conception (Etudes complètes)									
14	CEC - ACCUEIL Bât A - B - C	<p>♦ Aménagement Extérieur Installation garde-corps, remplacement grille fente, Mise en place bande éveil et vigilance + contremarches + nez de marche + main courante, refaire enrobé proche CIO</p> <p>♦ Aménagement intérieur Création ressaut, bande d'éveil et vigilance + contremarches + nez de marche + main courante, installation dispositifs sonores et visuels, remplacement tablette, déplacement bancs d'attente, remplacement banque d'accueil, remplacement bureaux, installation signalétique sanitaires PMR, contraster poteau, mise en place bande d'éveil et vigilance + contremarches + nez de marche + main courante, installation revêtement, baisser porte manteaux, déplacement boîte aux lettres + règlement</p> <p>♦ Portes intérieures Enlever 2ème porte pour espace suffisant, installation dispositifs repérage pour personnes malvoyantes de toutes tailles, remplacement portes 2 vantaux, mise en place poignée de porte</p> <p>♦ Ascenseur Création ascenseur</p> <p>♦ Sanitaires Installation barre de tirage, réaménagement bloc sanitaire pour création WC, mise en place signalétique indiquant la sortie</p>									
21	CEC - Conservatoire De MUSIQUE M.Petrucciani	<p>♦ Portes extérieures Remplacement visiophone à hauteur conforme, pose paillason conforme rigide avec armature métallique</p> <p>♦ Aménagements intérieurs Pose tablette tactile accessible, dépose de seuils en bois conforme</p> <p>♦ Escaliers intérieurs Pose de bande podotactile + contremarches + prolongement main courante</p> <p>♦ Ascenseur Mise aux normes de l'ascenseur + équipements dispositifs sonores et visuels + prolongements barre latérales + pose de miroir</p> <p>♦ Sanitaires mise en conformité sanitaires adaptés + remplacement barre coudée, enlever colonne, décentrer siphon, pose mitigeur monobranche et remplacement miroir, remplacement cuvette adaptée, poser lave mains intérieur, dépose vide seaux, déplacer sèche mains, remplacer miroir, baliser sanitaires</p>									

22	CEC - GYMNASE	<p>♦ Aménagements extérieurs Installation signalisation directionnelle, reniveler l'extérieur du bâtiment + création cheminement, remplacement grille (buvette), mise en place bande d'éveil et de vigilance, contermarches, nez de marche contrastés, garde corps</p> <p>♦ Escaliers extérieurs Mise en place bande d'éveil et de vigilance, contremarches, nez de marche, garde corps</p> <p>♦ Aménagements intérieurs Installation tablette amovible, réaménagement rampe + palier, contraster visuellement le poteau, bandes d'éveil et de vigilance, contremarches, nez de marche, mains courantes, ressaut zone haltérophilie + tatami, déplacement mobilier pour élargir passage, remplacement poignée de porte</p>									
28	CEC - MAISON DU CYCLE	<p>♦ Aménagement extérieur Aménagement revêtement, remplacement des grilles, création place de parking PMR + marquage au sol, réaménagement rampe d'accès, mise en place signalétique</p> <p>♦ Aménagement intérieur Baisser les portes manteaux, mise en conformité évier, signaler la sortie</p> <p>♦ Sanitaires installation barre de tirage porte, signaler la porte, remplacement lavabo, baisser les portes manteaux, déplacer barre d'appui, déplacer colonne de douche, créer un ressaut</p>									
42	CINEMA GERARD PHILIPPE	<p>♦ Aménagement extérieur Création de 2 places de parking + réfection cheminement et porte extérieur</p> <p>♦ Escalier extérieur Nez de marche, mains courantes + création d'une rampe</p> <p>♦ Esplanade extérieur: Création d'une rampe + bandes de vigilance</p> <p>♦ Aménagement intérieur Installation tablette à l'accueil billetterie, remplacement porte double, mise en place boucle à induction magnétique (salle de cinéma), création de 5 emplacements réservés (salle recevant du public assis), agrandissement porte (classe de musique), pose évier et placard conforme (salle de pause personnel)</p> <p>♦ Aménagement sanitaires création bloc sanitaire-douche à l'accueil (hommes et femmes), agrandissement porte + installation lit de change vestiaires</p> <p>♦ Escalier intérieur Pose de bande podotactile, pose de main courante, revêtement sol + seuil + ressaut porte, nez de marche</p> <p>♦ Infirmierie Agrandissement porte + pose bloc porte, installation table d'examen</p>									
47	L'Hauture	<p>♦ Aménagement extérieur Création de places de parking PMR, création de cheminements en dur + belvédères + rampes,</p> <p>♦ Escalier extérieur Pose de nez de marche + bandes podotactiles + pose de mains courantes</p>									

Année 7

LEGENDE

Phase Etude avec MO

Phase Travaux et Remise de l'Attestation

N°	Nom	Actions de mise en accessibilité	Période 1			Période 2			Période 3		
			Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année
			1	2	3	4	5	6	7	8	9
19	CEC - RESTAURANT LE PREAU ET TERRASSE	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagements extérieurs Mise en place rampe d'accès, création revêtement sol, installation signalisation directionnelle, création cheminement avec contraste visuel et bande de guidage tactile, création place stationnement adaptée ♦ Aménagements intérieurs Réaménagement du comptoir pour personne en fauteuil roulant, Equiper l'accueil de système de transmission acoustique, ressaut, installation revêtement acoustique ♦ Portes extérieures Installation signalétique, installation dispositif repérage pour personnes malvoyantes, remplacement portes 2 vantaux par porte plus large ♦ Sanitaires: Remplacement lavabo + distributeurs de savon et sèche mains 									
20	CEC - RESTAURANT SCOLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagements extérieurs Réaménagement rampe, mise en place BEV, création place de stationnement adaptée, installation signalétique sur façade de type enseigne, remplacement grille, création sol uniforme sans ressaut, création cheminement, création place de stationnement adaptée ♦ Aménagements intérieurs Rétablissement largeur de passage du self-service, mise en place signalétique indiquant cheminement à respecter ♦ Escalier extérieur: Mise en place bandes d'éveil et de vigilance + nez de marche + mains courantes ♦ Escalier intérieur: Mise en place bande d'éveil et de vigilance + contremarches, demande de monte escalier électrique ♦ Portes extérieures: Remplacement des 2 portes 2 vantaux par porte plus large + installation dispositif de repérage pour personnes malvoyantes de toutes tailles ♦ Sanitaires: Création sanitaire adapté, remplacement lavabo, installer dispositif de fermeture de la porte + barre de tirage 									
23	CEC - MAISON POUR TOUS Espace 233	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagements extérieurs: Installation signalisation Bât 1 et 2 ♦ Escaliers extérieurs Pose de bandes d'éveil et de vigilance, contremarches, nez de marche, mains courantes - accès Bât 1 et 2 ♦ Aménagements intérieurs Installer signalétique sur portes + signalétique ascenseur, baisser portes manteaux, remplacement table par table avec un vide ♦ Escaliers intérieurs: Pose de bandes d'éveil et de vigilance, contremarches, nez de marche, mains courantes, rallonger les marches 									

27	CEC - ISTRIMUM	<p>♦ Aménagement extérieurs poser revêtement contrasté, aménager places stationnement, bande d'éveil, contraster nez de marche, interphone, porte entrée avec vantail d'usage</p> <p>♦ Circulations horizontales Mise en conformité et installer nouvelle porte avec vantail d'usage</p> <p>♦ Circulations verticales Escalier Poser nez de marches, bande d'éveil, mains courantes, plinthe, installation ascenseur</p> <p>♦ Sanitaires Mise aux normes de sécurité, installation miroir, sèche mains, porte savon, distributeur, lave-mains, barre d'appui latérale, aménager un cabinet d'aisance</p>									
33	MAS DE COMBE (Golf)	<p>♦ Aménagement extérieur Installation bande d'éveil et de vigilance, réaménagement rampe d'accès, déplacement voiturette pour libérer accès rampe, installation signalisation directionnelle, création revêtement sol uniforme, création stationnement PMR à l'intérieur du centre équestre + accès tapis, créer cheminement entre les différents équipements, tailler les arbustes, supprimer logo PMR au sol, installation signalisation directionnelle, aménagement rampe, remplacement carreaux abimés, installation signalétique PMR,</p> <p>♦ Aménagement intérieur Remplacement banque d'accueil, installation tablettes amovibles, déplacement fauteuil, installation tasseaux amovibles, aménagement porte fenêtre avec pente, réaménagement bureaux, installation dispositif pour prévenir des chocs, création revêtement sol, installations revêtement absorbant, mise en place signalétique indiquant la sortie</p> <p>♦ Escalier intérieur Mise en sécurité, bandes d'éveil et de vigilance, contremarches, mains courantes,</p> <p>♦ Ascenseur Création ascenseur, installation signalétique pour ascenseur</p> <p>♦ Portes extérieures Remplacement porte 2 vantaux, mise en place poignée porte, installation signalétique porte, installation dispositif repérage pour personnes malvoyantes, installation signalétique PMR,</p> <p>♦ Sanitaires Installation signalétique PMR, mise en conformité largeur porte WC, installation barre de tirage, remplacement poignet robinet lave-mains, installation miroir, installation distributeur de savon, installation sèche-mains, installation support douchette, remplacement lavabo, déplacement distributeur de savon, réaménagement bloc sanitaire, rassemblement de 2 WC pour création WC PMR,</p>									
34	MAS DE COMBE (Centre Equestre)	<p>♦ Escaliers extérieurs Sécurisation avec bande d'éveil et vigilance, nez de marche, mains courantes, contremarches, réaménagement marches</p>									

Année 8

LEGENDE

Phase Etude avec MO

Phase Travaux et Remise de l'Attestation

N°	Nom	Actions de mise en accessibilité	Période 1			Période 2			Période 3		
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
13	CEC - Centre Info et orientation	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Abords/Accès Installation main-courante, rampe permanente, remplacer tapis de sol, main courante, nez de marches ♦ Circulations horizontales Aménagement de portes à vantail, poignées de porte, effort d'ouverture, contraste visuel ♦ Circulations verticales & Escalier Installer et prolonger main-courante, bande d'éveil. Installer un ascenseur ♦ Sanitaires Aménagement de 3 cabinets d'aisances adaptés 									
29	CEC - MODULAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagement extérieur Utiliser un autre cheminement usuel ♦ Porte extérieure Utiliser un autre cheminement usuel 									

Année 9

LEGENDE

Phase Etude avec MO

Phase Travaux et Remise de l'Attestation

N°	Nom	Actions de mise en accessibilité	Période 1			Période 2			Période 3		
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
17	CEC - Foyer et Salles Fellini	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aménagements intérieurs Remplacement bureau, contraster visuellement poteau, déplacement mobilier pour élargir le passage, baisser portes manteaux, abaisser interrupteur, signaler la sortie. ♦ Escaliers intérieurs Mise en place bande d'éveil et vigilance + contremarches + nez de marche + main courante, absence accès à l'étage - mise en place monte escalier ♦ Portes intérieures Remplacement portes par porte 2 vantaux, installation dispositif repérage pour personnes malvoyantes de toutes tailles sur porte vitrée ♦ Sanitaires Remplacement éviers, réaménagement bloc sanitaire pour création WC PMR, remplacement lavabo 									

Annexe E

5.3.2 Estimation financière de la mise en accessibilité

AD'AP - Aix Marseille Provence METROPOLE, Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence

PAR ANNEE:

Répartition pour chaque ville

	TOTAL	Istres	Miramas	Cornillon	Grans	Port St Louis	Fos sur Mer	
Année 1	369 840,00	239 160,00	115 680,00				15 000,00	
Année 2	623 844,00	191 484,00	264 960,00			55 800,00	111 600,00	
Année 3	977 676,00	504 996,00	384 720,00	12 960,00	4 800,00		70 200,00	
Année 4	838 200,00	475 800,00					362 400,00	
Année 5	913 920,00	479 520,00	288 000,00				146 400,00	
Année 6	670 200,00	430 800,00				132 000,00	107 400,00	
Année 7	742 440,00	466 440,00	276 000,00					
Année 8	241 200,00	241 200,00						
Année 9	168 000,00	168 000,00						
	5 545 320,00	3 197 400,00	1 329 360,00	12 960,00	4 800,00	187 800,00	813 000,00	€ T.T.C

PAR PERIODE:

Répartition pour chaque ville

	TOTAL	Istres	Miramas	Cornillon	Grans	Port St Louis	Fos sur Mer	
Période 1	1 971 360,00	935 640,00	765 360,00	12 960,00	4 800,00	55 800,00	196 800,00	
Période 2	2 422 320,00	1 386 120,00	288 000,00			132 000,00	616 200,00	
Période 3	1 151 640,00	875 640,00	276 000,00					
	5 545 320,00	3 197 400,00	1 329 360,00	12 960,00	4 800,00	187 800,00	813 000,00	€ T.T.C

Annexe F

5.4 Eléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité des ERP et IOP

AD'AP - Aix Marseille Provence METROPOLE, Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence

Nombre d'ERP et IOP pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période

		1 ^{ere} Cat.	2 ^{eme} Cat.	3 ^{eme} Cat.	4 ^{eme} Cat.	5 ^{eme} Cat.	IOP	Total
Période 1	Année 1					2	1	3
	Année 2		1			8	2	11
	Année 3	1	2	2	1	6	2	14
Période 2	Année 4		3	1		2		6
	Année 5	1		1	3	1		6
	Année 6			3	1	1	1	6
Période 3	Année 7		2	1	2	1		6
	Année 8				1	1		2
	Année 9			1				1
Total/Cat.		2	8	9	8	22	6	55

Annexe G

5.5 Liste indicative des demandes de dérogation envisagées

AD'AP - Aix Marseille Provence METROPOLE, Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence

Nom 'ERP	N°	Type de handicap concerné par la dérogation	Motif	Description de la dérogation
Café de l'Olivier	1	Moteur	ITA - Présence d'une construction existante (escalier en colimaçon).	Absence d'ascenseur pour accéder à l'étage.
		Moteur	Disproportion manifeste.	Absence de WC adapté au R-1. Un WC adapté est toutefois situé à proximité immédiate au théâtre de l'olivier.
CEC Ludothèque	15	Moteur	ITA - Porte WC non modifiable.	WC du rez de chaussée non accessibles. Largeur de porte des WC < 80 cm.
CEC Salle Fellini	17	Moteur	ITA - Présence d'un escalier.	Absence d'ascenseur pour accéder à l'étage.
CEC Maison de la Danse	18	Moteur	Les salles du RdC sont accessibles et offrent le même service.	Absence d'ascenseur pour accéder à l'étage.
		Moteur	ITA - Dérogation liée à la largeur des portes WC.	Dérogation liée à la largeur de portes des WC < 80 cm - non modifiable.
CEC Restaurant Scolaire	20	Moteur	ITA - Présence de construction existante d'un escalier.	Absence d'ascenseur pour accéder à l'étage.
CEC Gymnase	22	Moteur	Disproportion manifeste (coût des travaux pour reprendre la pente et la fente pour accéder à la buvette).	Problème de pente et de fente pour accéder à la buvette / fente < 2 cm et pente de 13% sur 20 m sur les cheminements extérieurs de la buvette.
		Moteur	ITA liée à la présence de constructions existantes.	L'accès intérieur au gymnase est desservi par des escaliers. Le manque de place ne permet pas de créer une rampe d'accès.
		Moteur	ITA liée à l'impossibilité d'abaisser le ressaut.	Ressaut de 6 cm pour accéder à la zone d'haltérophilie
		Moteur	ITA liée à l'impossibilité d'abaisser le ressaut.	Ressaut de 5 cm pour accéder à la zone de tatamis.
CEC Collège	24	Moteur	ITA à la présence de constructions existantes.	Poser une rampe amovible pour accéder à l'infirmerie et au laboratoire de sciences.
		Moteur	ITA liée à la présence de constructions existantes.	Accès au patio infranchissable (seuil de 15 cm). Poser une rampe amovible pour l'accès au patio.

CEC - Espace formation	25	Moteur	ITA - Porte WC non modifiable.	Largeur de porte des WC < 80 cm - non modifiable
		Moteur	ITA - Construction existante.	Conservation des portes en l'état: portes 2 vantaux 72 cm
		Moteur	Disproportion manifeste, prestation existante au rez de chaussée.	Absence d'ascenseur pour accéder aux différents niveaux.
Mas de Combe Golf - MIRAMAS	33	Moteur	ITA - Topographie du terrain et voiturettes mises à disposition.	Accès au terrain, au practice et au putting green compliqué.
		Moteur	ITA - Construction existante.	Conservation des portes existantes. Largeur de porte WC et douches de 70cm au RDC. Non accessible.
Mas de Combe C.E- MIRAMAS	34	Moteur	Disproportion manifeste - Service installé dans un bungallow.	Conservation des portes existantes, largeur porte WC non accessibles, de 70 cm
Pôle Emploi MIRAMAS	37	Moteur	ITA - Construction existante.	Liée à la conservation des portes existantes. Largeur de porte 75 cm, et portes 2 vantaux 76 cm (porte bureaux).

Pièce n°2

PROJET STRATEGIQUE DE MISE EN ACCESSIBILITE SUR L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS ET DES INSTALLATIONS PUBLICS

AD'AP - Aix Marseille Provence METROPOLE, Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence

Document établi le 10/10/2018

1 - ÉLABORATION DE L'AGENDA

Pour garantir le respect des délais conformément au calendrier proposé, une attention particulière a été portée tant sur l'aspect financier que sur la faisabilité de la programmation.

Détermination de l'enveloppe budgétaire :

Afin de limiter toute sous-évaluation qui pourrait entraîner des retards ou générer des difficultés de mise en œuvre, les 55 opérations ont fait l'objet d'une vérification et d'un réajustement financier en fonction de la nature des travaux prévus et de leurs particularités.

Ainsi, les montants de coût de travaux indiqués dans les diagnostics « Accessibilité » ont été réajustés selon 3 critères liés à l'actualisation du coût des travaux, selon si l'opération était soumise à une mission de Maîtrise d'Oeuvre ou encore si des traces d'amiante avaient été relevées.

■ Actualisation du coût des travaux :

Dans le cadre de travaux déjà réalisés par le CT5 sur plusieurs ERP, certains d'entre eux ont permis de lever quelques observations qui avaient été formulées dans les diagnostics. Il a été constaté un coût réel de travaux en moyenne 30% supérieur aux montants qui étaient indiqués dans les diagnostics.

Pour chaque site, le coût estimé des travaux a donc été réévalué de + 30%.

■ Opérations avec MOE

Pour les opérations qui nécessiteront des études notamment lorsqu'il est prévu la création d'ascenseur, celles-ci seront confiées à un Maître d'œuvre. Ce type d'opération impliquera par ailleurs l'intervention d'autres prestataires (géotechnicien, Bureau de contrôle structure,...).

Pour les opérations incluant une MOE, le coût d'opération a été majoré de + 20%.

■ Consultation des DTA

Les sites pour lesquels les rapports de Diagnostics Techniques Amiantes ont été réalisés et dont ces derniers ont relevé la présence de produits amiantifères, incluent dans leur coût un montant forfaitaire relatif aux travaux de désamiantage.

Pour les opérations nécessitant au préalable des travaux de désamiantage, le coût d'opération est majoré d'un prix forfaitaire de 30 000,00 € HT (36 000,00 € T.T.C)

Nota :

Pour chaque site qui sera mis en conformité, une attestation Hand sera délivrée par un Bureau de Contrôle.

Détermination des choix politiques :

La mise en place de la Métropole Aix-Marseille-Provence est effective depuis le 1^{er} Janvier 2016 et sa fusion avec le département est programmée pour 2020. La Métropole Aix-Marseille-Provence est donc actuellement en pleine période de transition.

Dans le cadre de ces mutations profondes, certaines compétences sont alors redistribuées entre ces nouvelles entités structurelles et les villes qui composent ces nouveaux territoires.

Reçu au Contrôle de légalité le 08 avril 2019

Etant donné la difficulté pour connaître précisément les compétences et le patrimoine foncier et bâti qui feront l'objet des futurs transferts, la planification proposée s'est donc appuyée sur une stratégie visant à garantir la faisabilité du projet aussi bien pour les ERP qui pourraient être transférés aux villes que pour ceux qui demeureront de propriété Métropole.

Ainsi, les sites dont les transferts seraient certains, envisagés ou envisageables ont été répartis sur la fin de la deuxième période et sur la troisième de façon à laisser le temps aux villes, de provisionner les budgets, évitant de fait, qu'elles ne se retrouvent en difficulté financière.

Ex : certains bâtiments au CEC pourraient être transférés. Etant donné que la Ville d'Istres a déjà déposé un Ad'Ap qui comprend 73 ERP dont les travaux de mise en accessibilité sont programmés jusqu'en 2025, dans le cadre du présent Ad'Ap, les travaux sur le CEC ont donc été positionnés en majorité sur la 3^{ème} Période.

Pour les sites qui seraient présumés être conservés au sein du patrimoine métropolitain, pour eux les travaux ont été répartis sur la première et la deuxième période.

Les opérations ont été réparties en lissant les coûts sur les 3 périodes avec une prévision budgétaire importante qui sera mise en place entre la 3^{ème} et 5^{ème} année.

Les services opérationnels de la Métropole étant en cours de structuration, peu de travaux ont été planifié sur la 1^{ère} année.

La volonté de la Métropole étant de réaliser les travaux au plus tôt, peu d'opérations sont programmées sur la 8^{ème} et 9^{ème} année.

2 – COUT ESTIMATIF DE LA MISE EN ACCESSIBILITE (EN € T.T.C)

Répartition par Année

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
369 840,00	623 844,00	977 676,00	838 200,00	913 920,00	670 200,00	742 440,00	241 200,00	168 000,00

Répartition par période

Période 1	Période 2	Période 3
1 971 360,00	2 422 320,00	1 151 640,00

Montant Total

Pour les 3 périodes
5 545 320,00

Nota : le calendrier des opérations est présenté en Annexe C (Calendrier Prévisionnel)

Pièce n°5

MODALITES DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITE MENEES SUR LE TERRITOIRE

à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définie par l'arrêté prévu à l'article R.111-19-7 du code de la construction et de l'habitat

AD'AP - Aix Marseille Provence METROPOLE, Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence

Document établi le 10/10/2018

MODALITES DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITE MENEES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

La Métropole Aix-Marseille-Provence est constituée de 92 communes et est organisée en 6 Conseils de territoire. Trois territoires ont déjà déposé leurs Ad'Ap. L'organisation administrative de la Métropole est encore en grande partie, du moins pour la gestion du patrimoine, basée sur le découpage territorial. La poursuite de la mise en accessibilité des ERP métropolitains va s'opérer encore selon cette organisation. Aussi, il est présenté dans ce CERFA un agenda portant exclusivement sur les bâtiments et les installations recensés sur le territoire Istres Ouest Provence.

Le Conseil de territoire Istres Ouest Provence regroupe 6 communes et compte 95 000 habitants répartis sur une superficie de 350 km².

Des données ont pu être recueillies auprès de la Maison Départementale des personnes handicapées des Bouches du Rhône. 4032 cartes d'invalidité sont en cours de validité sur ce territoire. Tous les types de handicap peuvent être représentés dans ces chiffres.

De par ses compétences, la Métropole est soumise à l'obligation de création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, en effet l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales précise : « La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transport ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est alors présidée par le président de cet établissement ».

« Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale. Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ».

La commission a été créée par délibération le 13 juillet 2017. La composition a été modifiée par délibération du 19 octobre 2017 puis du 18 mai 2018.

Elle couvre toute la Métropole et remplace les commissions existantes préalablement sur certains territoires.

L'animation de la démarche de concertation de la commission repose sur une instance plénière qui se réunit une fois par an. Les 5 groupes de travail qui ont été constitués se réunissent quant à eux, généralement une à quatre fois par an. Ces groupes de travail reprennent les thématiques citées par la loi pour la commission, à savoir : le transport, les espaces publics et l'habitat. Un quatrième groupe a été créé sur la thématique emploi et insertion, reprenant une compétence obligatoire de la collectivité. Le cinquième groupe traite globalement du "Vivre ensemble".

Progressivement, la commission et ses groupes de travail se sont mis en place au cours de l'année 2018.

La prise en charge administrative de la commission a été confiée au service Accessibilité et Handicaps nouvellement créé à la Métropole.

En effet, au-delà de la mise en œuvre de cette commission obligatoire, la Métropole a souhaité se pourvoir d'un outil opérationnel auprès de ses propres services. C'est ainsi que le service Accessibilité et Handicaps a apporté une assistance technique à la direction des bâtiments pour l'élaboration de cet AD'AP.

C'est dans cette instance, la CIA, au sein du groupe Etablissement recevant du Public que se réalise la concertation avec les associations de personnes handicapées autour de toutes les questions liées à l'accessibilité du cadre bâti Métropolitain.

Le projet d'AD'AP sur le territoire a été présenté au groupe de travail ERP du 19 mars 2018. Les associations ont pris connaissance de l'étendue du patrimoine concerné et de la spécificité de quelques bâtiments. Elles ont approuvé les critères de priorisation proposés. Quelques élus du Conseil de Territoire concerné se sont joints à la commission à cette occasion.

L'annexe H afférente à la pièce n°6 présente le compte-rendu de cette réunion.

Parallèlement à ses travaux menés sur les bâtiments, la collectivité a poursuivi sa démarche pour l'accessibilité des transports et a mené là aussi une concertation avec les associations de personnes handicapées au sein du groupe de travail transport-déplacement.

Un lien particulier sera fait avec l'accessibilité des points d'arrêt de bus à proximité des bâtiments Métropolitains. Ce critère est prioritaire pour le choix des travaux à réaliser aux points d'arrêt.

La Métropole n'exerce la compétence Voirie que sur un seul de ses territoires, celui qui réunit Marseille et ses 17 communes limitrophes.

Elle a approuvé un PAVE le 28 juin 2010. L'accessibilité sera particulièrement prise en compte dans tous les travaux d'aménagement et de requalification du centre-ville de Marseille.

Pièce n°6

COMPTE-RENDUS des concertations menées pendant l'élaboration de l'Ad'Ap

à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définie par l'arrêté prévu à l'article R.111-19-7 du code de la construction et de l'habitat

AD'AP - Aix Marseille Provence METROPOLE, Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence

Document établi le 10/10/2018

1 – COMPTE-RENDUS des concertations menées pendant l'élaboration de l'Ad'Ap

Durant l'élaboration de l'Ad'Ap, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité Métropolitaine (CIAM) s'est réunie :

- ✓ le 19 Mars 2018 : lors de cette réunion, le groupe de travail ERP a présenté l'état des lieux provisoire des bâtiments de la Métropole et exposé le projet d'Agenda Programmé des ERP sur le territoire du CT5, **Le Compte Rendu de cette réunion figure en Annexe (Annexe H – CR de la réunion du 19 Mars 2018).**
- ✓ le 3 Décembre 2018 : réunion plénière de la CIAM dont le thème de l'année est «Autonomiser les personnes handicapées et assurer la participation et l'égalité » est consacré à l'accessibilité métropolitaine

Compte-rendu de la réunion du 19 mars 2018
Commission Intercommunale pour l'Accessibilité Métropolitaine (CIAM)
GRUPE ERP

ORDRE DU JOUR

1^{ère} partie : Composition du groupe et lieu de réunion

2^{ème} partie : Etat des lieux des bâtiments métropolitains au 1er janvier 2018

- 2-1) Le constat sur l'accessibilité d'un point de vue réglementaire**
- 2-2) La classification des 44 ERP déclarés (attestations ou Ad'AP)**
- 2-3) La classification des 95 ERP et IOP identifiés**
- 2-4) Les difficultés de recensement des bâtiments métropolitains**

3^{ème} partie : Projet d'Ad'AP Bâtiments du territoire d'Istres-Ouest-Provence

- 3 -1) Carte des territoires / Repérage des ERP par commune**
- 3 -2) Classification des 51 ERP du « conseil de territoire » Istres-Ouest-Provence**
- 3.3) Les critères de hiérarchisation**
- 3.4) Poursuite de la démarche : quelles phases à venir ?**
- 3.5) Présentation de quelques bâtiments remarquables**

4^{ème} partie : Le registre d'accessibilité

- 4-1) Contexte juridique**
- 4-2) Proposition de la maquette du registre d'accessibilité**
- 4-3) La phase test (durée, ERP cibles) et mise en place de la maquette**
- 4-4) Une autre façon de gérer les Registres publics d'accessibilité : la mise en place de support en ligne.**

5^{ème} partie : Le dispositif ACCEO

- Liste des participants**
- Annexe : modèle de registre d'accessibilité**

1^{ère} partie : Composition du groupe et lieu de réunion

- Toutes les demandes ont été prises en compte : Compte-tenu du nombre de titulaires et suppléants souhaitant participer à ce groupe de travail, à savoir une trentaine, l'ensemble des demandes a été conservé. Ce qui porte le nombre de participants avec les invités à une quarantaine.
- Lieu de réunion du groupe ERP : un rapprochement de Marseille semble souhaité, sauf à avoir une réunion thématique portant sur un territoire particulier,
- C'est le choix d'Istres aujourd'hui, puisque nous allons parler plus précisément des ERP métropolitains situés sur le Conseil de Territoire (CT) d'Istres-Ouest-Provence.

2ème partie : Etat des lieux des bâtiments métropolitains recensés officiellement au 1er janvier 2018

2-1) Le constat sur l'accessibilité d'un point de vue réglementaire

<p><u>CT1 / Territoire de Marseille Provence</u></p> <p>Un Ad'AP approuvé pour 6 capitaineries (la Ciotat, le Vieux-Port, Carry le Rouet, le Frioul, la Pointe-Rouge, Sausset les Pins)</p> <p>La durée de l'Ad'AP est de 3 ans. Une attestation en cours pour le siège du Pharo</p>	<p><u>CT2 / Territoire du Pays d'Aix</u></p> <p>Un Ad'AP de patrimoine approuvé pour 14 ERP et IOP Une durée d'Ad'AP de 6 ans Le nombre d'attestation est de 8.</p> <p>Un deuxième Ad'AP de patrimoine a été approuvé par le Syndicat Mixte de l'Arbois, comptant 4 ERP La durée de l'Ad'AP est de 3 ans.</p>
<p><u>CT3 / Territoire du Pays Salonais</u></p> <p>Identification en cours des ERP et IOP du CT3.</p>	<p><u>CT4 / Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile</u></p> <p>Un Ad'AP de Patrimoine approuvé pour 7 ERP Durée de l'Ad'AP de 3 ans Nombre d'attestations = 4</p>
<p><u>CT5 / Territoire d'Istres-Ouest-Provence</u></p> <p>3 Ad'AP individuels approuvés, Identification de 51 ERP et IOP du CT5 Et un Ad'AP en préparation pour plus d'une cinquantaine de bâtiments</p>	<p><u>CT6 / Territoire du Pays de Martigues</u></p> <p>Identification en cours des ERP et IOP du CT6.</p>

La mise en place de la métropole au 1^{er} janvier 2016, avec l'harmonisation des pratiques et de l'existant au sein des 6 conseils de territoire a pris du temps. Depuis 2017/2018, la direction du service des bâtiments se structure. Il en va de même de la création du service accessibilité et handicaps et du démarrage de la CIA, fin 2017. Nous sommes donc au début de la phase repérage concernant les ERP et les IOP appartenant à la métropole et situés sur le territoire des 92 communes (hormis les centres de vacances).

Tous ces Ad'AP et attestations sont repris par la métropole, qui doit respecter le calendrier des travaux et la charge financière prévus pour l'ensemble de ces Ad'AP.

Le reste à réaliser au niveau de l'ensemble des ERP métropolitains :

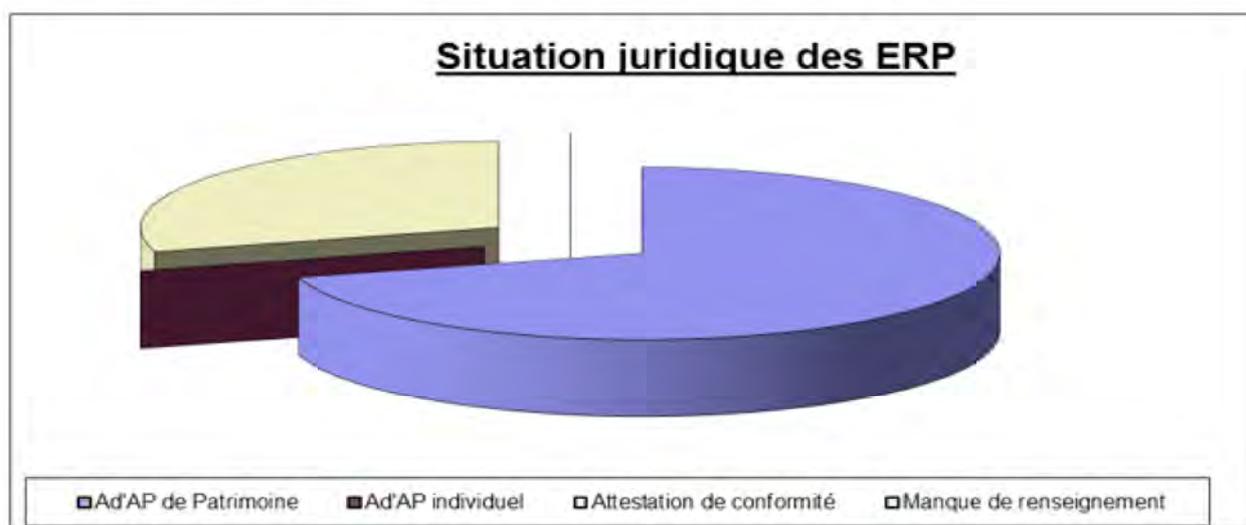
- 1 Ad'AP de patrimoine de 9 ans est à l'étude sur le territoire d'Istres Ouest Provence, avec 51 bâtiments identifiés,
- Le travail d'identification est en cours sur 3 territoires de la Métropole que sont le CT 1 (Marseille Provence pour partie), le CT3 (Pays Salonais), et le CT6 (Pays de Martigues).

Concernant les bilans à rendre dans le cadre des Ad'AP déposés,

Seul le Pays d'Aix a réalisé son bilan à un an

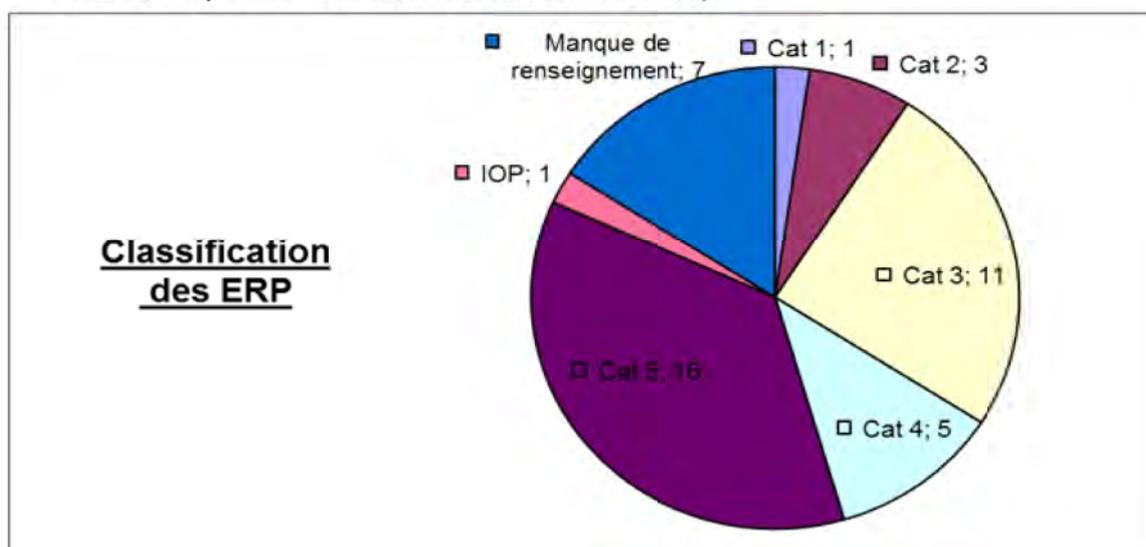
2-2) La classification des 44 ERP déclarés (attestations ou Ad'AP)

Sur les 44 ERP répertoriés et déclarés officiellement à la DDTM, 1/4 ont fait l'objet d'une attestation, et les 3/4 restants font l'objet de dépôt d'Ad'AP (6 ERP sur le CT de Marseille Provence, 12 sur le CT du Pays d'Aix et 7 sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile).



... et par typologie de catégorie (de 1 à 5, et IOP).

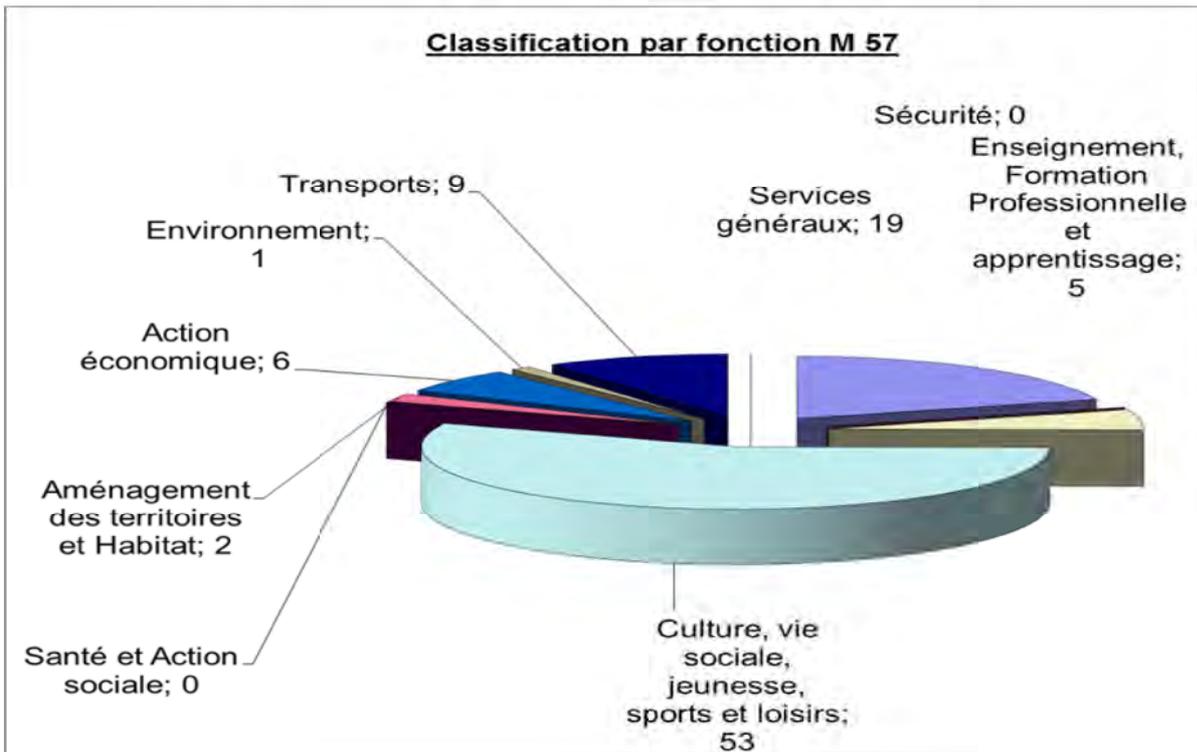
Il ressort de ces 44 ERP qu'ils sont essentiellement de catégorie 3, 4 et 5 pour le plus grand nombre. Un établissement de catégorie 1 est situé sur Aubagne (AGORA) et trois établissements de catégorie 2 situés sur le territoire du CT2 (la piscine de Gardanne, la piscine de Bouc Bel Air et la piscine Yves Blanc sur Aix en Provence).



2-3) La classification des 95 ERP et IOP identifiés

En tenant compte ici, des 44 ERP déjà enregistrés à la DDTM, et des futurs ERP (51) du territoire d'Istres-Ouest-Provence, une « classification par fonction » propre à la comptabilité publique de la Métropole fait apparaître que la moitié de ces ERP relève du secteur de la Culture, de la Vie Sociale, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Ensuite, ¼ de ces 95 ERP est situé dans les services de l'administration générale, ou des transports métropolitains.



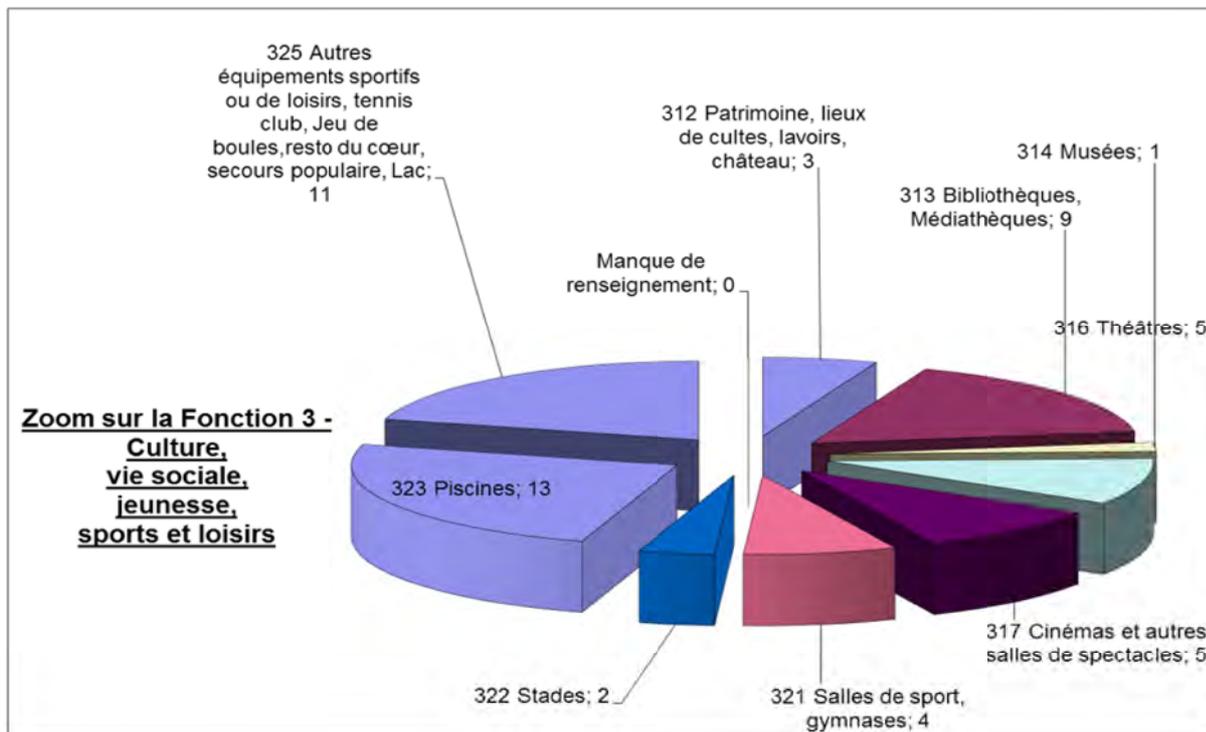
Zoom sur la Fonction 3 – « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »

Au sein même de la fonction « Culture, de la Vie Sociale, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs » qui représente à elle seule la moitié de nos ERP, il semble se dégager sur la métropole, deux grands pôles :

- Sportif (équipements sportifs, piscines et stades)
- Et culturel (Bibliothèques, médiathèques, Musées et Théâtres).

Cette grande diversité des équipements métropolitains est due à des choix « politiques » et historiques : Exemple : beaucoup de piscines communautaires sur le Pays d'Aix, (mais par contre, communales sur Marseille).

Par ailleurs, certains des équipements recensés sont de fait, sous gestion communale ou ponctuellement, la métropole peut utiliser pour ses services, des bâtiments en location.



Ce premier bilan par fonction sera susceptible d'évoluer lorsque nous maîtriserons mieux l'ensemble des ERP et IOP du parc métropolitain.

2-4) Les difficultés de recensement des bâtiments métropolitains

La Métropole est encore dans une phase d'identification de son patrimoine et les difficultés ont plusieurs origines :

- Une gestion différente des bâtiments selon les CT : centralisée ou par service,
- Des pratiques d'utilisation différentes : pleine propriété, copropriété avec une autre collectivité, mise à disposition gratuites ou payantes, baux de location ou emphytéotiques,
- Certains statuts juridiques sont incertains (bâtiments très anciens),
- Il y a eu avec la métropole, des transferts de compétence des communes vers la métropole et inversement (après définition de la notion « d'intérêt communautaire ») A l'heure actuelle, 16 ERP et IOP sont pré-identifiés et doivent encore faire l'objet d'une vérification quant au propriétaire.
- La Métropole continue encore à réfléchir avec certaines des 92 communes situées sur son territoire, à l'opportunité d'intégrer des ERP ou IOP jusqu'alors, propriété des communes, ou de rétrocéder aux communes, des bâtiments lui appartenant.
- De plus, s'il y a eu transfert des ERP d'une commune à la Métropole, il faut récupérer l'échéancier des travaux dans l'Ad'AP de la commune (l'Ad'AP suit le transfert du bâtiment et il ne doit pas faire l'objet d'un autre Ad'AP), et identifier les délais et les coûts qui automatiquement s'appliqueront à la Métropole.
- Les IOP sont insuffisamment définis, notamment les situations des déchetteries qui ne sont pas comprises dans nos recensements actuels, ainsi que les parcs, jardins d'enfants et WC publics, ...
- Les infrastructures de transport sont à approfondir (gare routière, ...).

Tous ces ERP et IOP s'ils sont aux normes devront faire l'objet d'attestations de conformité ou être prévus dans un futur Ad'AP.

Questions et échanges sur cette partie

- Il a été fait état des circuits de décisions entre la Métropole et les 4 conseils de territoire (Les CT d'Aix et d'Aubagne ayant lancé leurs Ad'AP respectifs du temps des communautés d'agglomération, donc avant la création de la métropole et de la mise en place des conseils de territoire).
- Aujourd'hui, les nouveaux acteurs décisionnels en matière d'Ad'AP, donc de choix des ERP, du nombre retenu et de la programmation des travaux sont au niveau local, les représentants des territoires, mais juridiquement, seule la métropole est reconnue et engage donc sa responsabilité.
- De plus, les financements feront parties des enveloppes redistribuées par la métropole aux conseils de territoire. Ce qui complique un peu les circuits de décisions à mettre en place.
- Il faut se définir une doctrine pour établir ces conseils de priorisation des Ad'AP.

3ème partie : Projet d'Ad'AP pour les bâtiments du territoire d'Istres-Ouest-Provence

Population :

Nombre d'habitants par commune, nombre de personnes handicapées (Source MDPH, Nombre de cartes Mobilité Inclusion / MI)

<u>Cornillon-Confoux</u> 1.370 habitants / 30 cartes MI (2%)	<u>Istres</u> 44.170 habitants / 1.650 cartes MI (3,7%)
<u>Fos sur Mer</u> 16.180 habitants / 640 cartes MI (3,9%)	<u>Miramas</u> 22.520 habitants / 1.237 cartes MI (5,5%)
<u>Grans</u> 3.760 habitants / 145 cartes MI (3,8%)	<u>Port-Saint-Louis-du-Rhône</u> 8.620 habitants / 330 cartes MI (3,8%)

Pour comparaison,

<u>Aix en Provence</u> 142.150 habitants / 5.088 cartes MI (3,6%)	<u>Aubagne</u> 45.560 habitants / 2.156 cartes MI (4,7%)
---	--

L'opportunité de tenir une réunion sur le Pays d'Istres, tient au fait que nous avons réussi à identifier dans un premier temps, 61 ERP et IOP.

La composition en l'état actuel de nos recherches, fait état de :

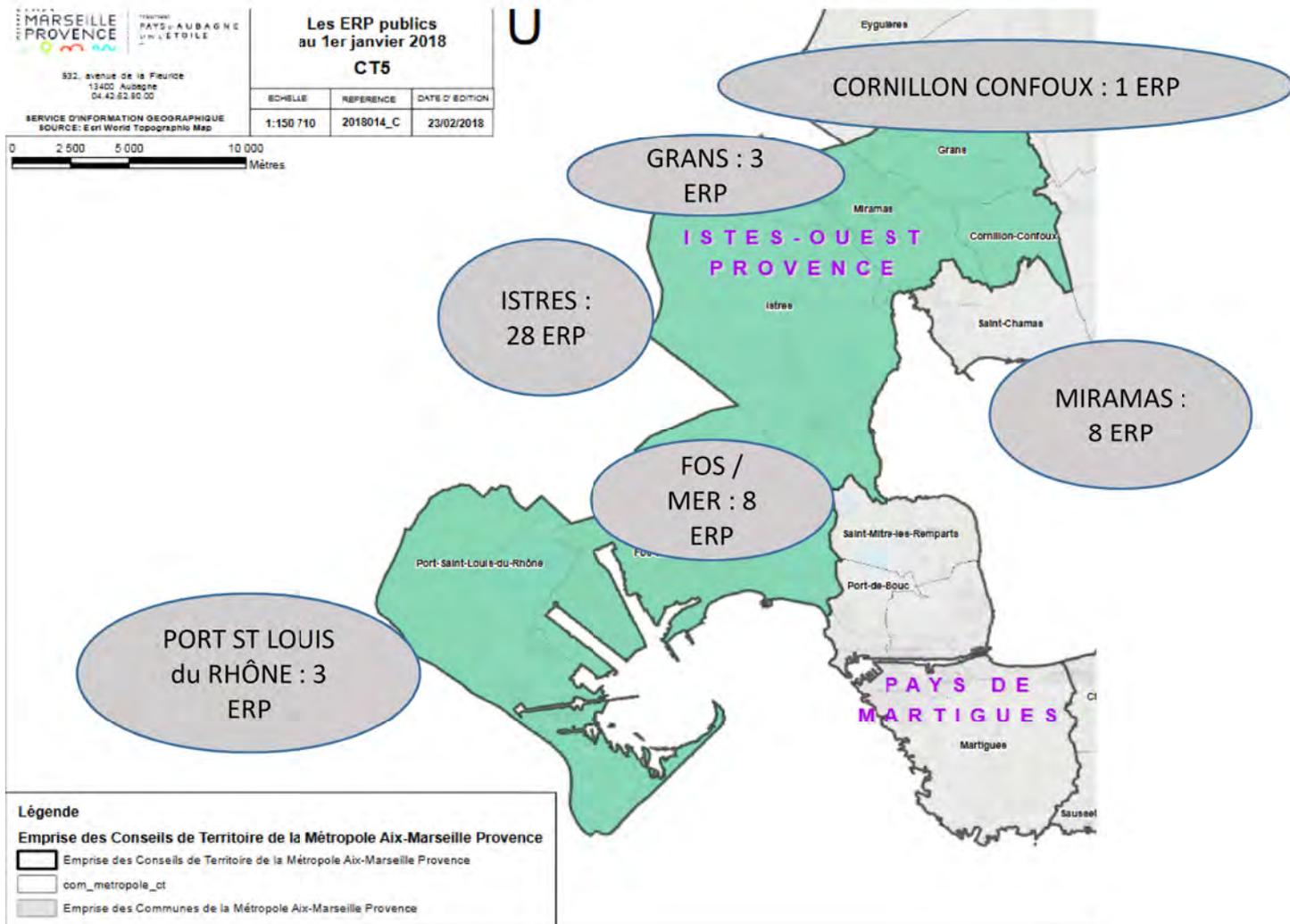
- 3 ERP accessibles (attestations à envoyer),
- 51 ERP à intégrer dans un prochain Ad'AP,
- 7 ERP particuliers (5 ports, 2 aires d'accueil des gens du voyage) à traiter ultérieurement.

Il faut donc envisager la mise en place d'un nouvel Agenda (Ad'AP) portant sur 9 ans (car il comportera plus de 50 bâtiments).

Cette première liste de 51 ERP n'est pas encore finalisée, ni exhaustive.

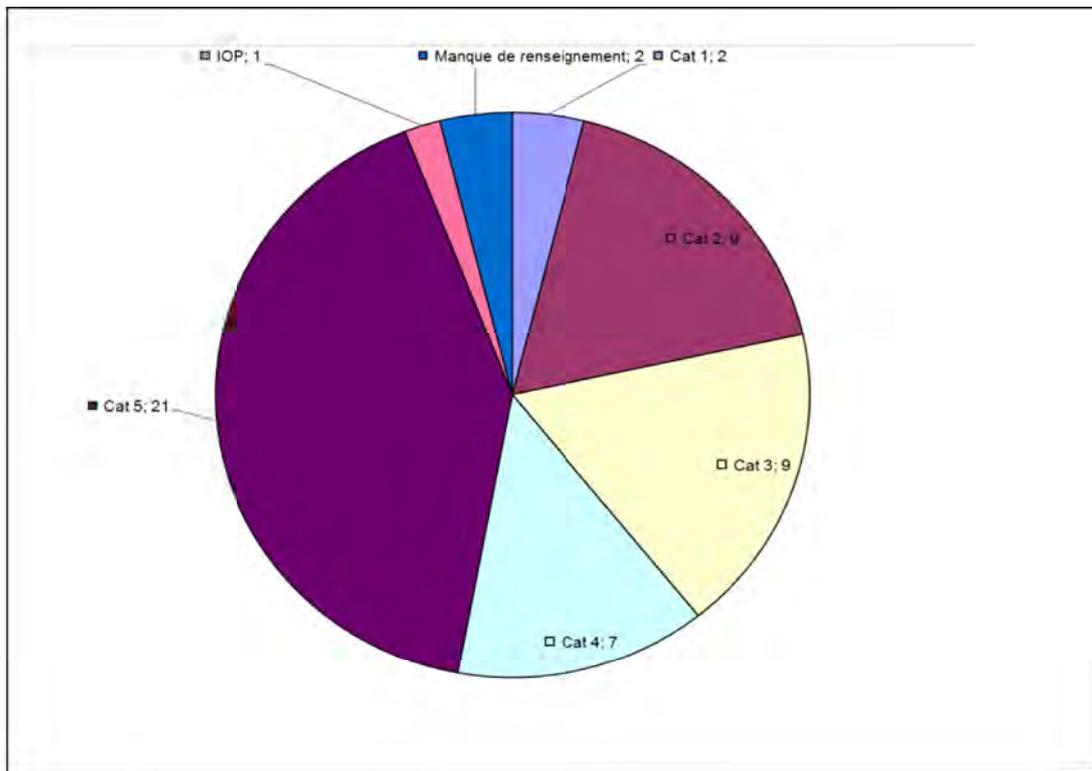
- Un travail de vérification auprès des communes est en cours pour savoir si des ERP ne sont pas déjà pris en compte par des Ad'AP communaux,
- Un second travail de recherche est en cours auprès, des IOP. Nous savons que ce travail va prendre du temps.

3 -1) Carte des territoires / Repérage des ERP par commune



3 -2) Classification des 51 ERP du « conseil de territoire » Istres-Ouest-Provence

En l'état actuel, la répartition par catégorie d'ERP est sensiblement la même, que celle des 44 ERP ayant déjà fait l'objet d'Ad'AP déposés (Aix, Aubagne, Marseille), les ERP de catégorie 2 étant un peu plus présents.



3.3) Les critères de hiérarchisation

Sous réserve des validations politiques et financières

Dans chaque agenda, il est nécessaire de « phaser » l'ensemble des travaux en tenant compte des opportunités locales. Sur le Pays d'Istres-Ouest-Provence, un premier échéancier prévisionnel (avant validation politique donc) se présente comme suit :

- En début d'agenda

Les bâtiments où des études sont déjà engagées : ex : le groupe CEC les heures claires

- En fin d'agenda

Les bâtiments dont les situations juridiques et administratives restent à préciser

Les bâtiments à forte contraintes techniques ou administratives (désamiantage préalable ou intervention bâtiments de France par exemple)

- En position intermédiaire

Selon le critère de fréquentation

3.4) Poursuite de la démarche : quelles phases à venir ?

- Terminer quelques diagnostics - Chiffrer les dépenses	Intervention technique
- Prioriser les travaux - Budgéter les travaux - Voter la délibération	Intervention politique
- Constituer et déposer le dossier à la DDTM	Intervention administrative

3.5) Présentation de quelques bâtiments remarquables

- La maison de la danse à Istres



- Extraits du diagnostic – 1/ un mauvais indice d’accessibilité au départ et de gros travaux

Résultats fonctions systématiques	Indice d’accessibilité	Nombre d’obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice d’accessibilité potentiel
Abords	0%	2	2 900 €	100%
Entrée	0%	4	17 390 €	100%
Accueil	0%	5	8 800 €	100%

Résultats fonctions spécifiques	Indice d’accessibilité	Nombre d’obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice d’accessibilité potentiel
Salles de danse RdC	29%	7	13 900 €	100%
Salles de danse 1er étage	0%	18	102 962 €	100%
Administration 1er étage	0%	10	874 €	0%

- Extraits du diagnostic – 2/ une forte amélioration qui reste raisonnée



Principe :

Créer un ascenseur pour accéder au 1^{er} étage : Possibilité de l’installer au niveau du hall d’accueil



Principe :

Le studio 5 reste inaccessible aux usagers en fauteuil roulant (UFR).
Utiliser un studio accessible ou étudier l'accessibilité depuis le gymnase

- Extraits du diagnostic 3 / Les nombreux escaliers

Principe

Créer une rampe de pente <5% avec palier de repos conforme permettant d'accéder à l'accueil du bâtiment



• Le conservatoire de musique Michel Petrucciani à Istres



Extraits du diagnostic-1/ une situation plus favorable au départ et des coûts moins élevés

Résultats fonctions systématiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice d'accessibilité potentiel
Abords	100%	0	0 €	100%
Entrée	67%	2	3 200 €	100%
Accueil	0%	1	500 €	100%

Résultats fonctions spécifiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice d'accessibilité potentiel
Circulation verticale	0%	3	8 323 €	100%
Administration	20%	5	1 050 €	80%
Salles de musique RdC	44%	5	1 650 €	100%
Salles de musique 1er étage	17%	5	3 050 €	100%

- Extraits du diagnostic – 2/ amélioration de l'existant

	<p align="center"><u>Principe :</u></p> <p>Mettre aux normes, l'ascenseur afin qu'il soit équipé des dispositifs sonores et visuels sur les paliers et en cabine. Prolonger la barre latérale sur le côté. Poser un miroir sur la totalité du fond de l'ascenseur pour faciliter la manœuvre en fauteuil roulant.</p>
	<p align="center"><u>Principe :</u></p> <p>Mettre en conformité le sanitaire adapté : Remplacer la barre par une barre coudée à hauteur conforme</p>

- Extraits du diagnostic – 3/ validation de l'aide à la personne

	<p align="center"><u>Principe :</u></p> <p>Prévoir une aide à la personne en raison du coût excessif des travaux à prévoir s'il fallait à prévoir s'il fallait changer l'ensemble des seuils de porte. Possibilité également d'utiliser les 4 studios accessibles ou rendus accessibles comme studios banalisés (Barkley, Puccini, auditorium et Montgomery) pour les UFR. Ces studios sont aussi à utiliser si un professeurs de musique est utilisateur de fauteuil roulant.</p>
---	---

- Le restaurant du Golf

Le rapport est alarmant et donc le montant risque d'être élevé. (Il faut reconstituer tous les planchers...).

Questions et échanges sur cette partie :

- La première question concerne une recherche d'harmonisation à minima des critères de priorisation prévalant à la mise en place des nouveaux projets d'Ad'AP des différents CT métropolitains : Il apparaît souhaitable qu'un petit groupe de travail spécifique aux prochains Ad'AP métropolitains pose des principes de cohérence identiques pour l'ensemble des nouveaux Ad'AP appartenant à la métropole.
- Ce mini-groupe de travail devrait proposer une méthode de priorisation des travaux qui permette à chaque conseil de territoire d'avoir un support, qui soit pour eux, une aide à la décision (une méthode cohérente pour l'ensemble des conseils de territoire concernant le choix des critères pour ce qui est des priorités à établir), sachant qu'il faut aussi tenir compte des particularités locales et des projets propres à chaque conseil de territoire. Cela permettra de faire des propositions aux élus.
- Les présentations d'un Ad'AP d'au moins 50 ERP permet d'étaler le financement sur 9 ans, et permet ainsi de prévoir l'étalement des travaux les plus importants sur plusieurs années afin de pouvoir mieux maîtriser le financement, et éviter les éventuelles surprises liées à des coûts supplémentaires.

4ème partie : Le registre d'accessibilité

4-1) Contexte juridique

- Le décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,
- L'arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité que chaque exploitant d'un établissement recevant du public doit élaborer en vertu de l'[article R. 111-19-60 du code de la construction et de l'habitation](#).

En résumé, **chaque gestionnaire d'ERP** disposait de **6 mois** à compter de la publication du décret pour élaborer et mettre à disposition du public, son registre d'accessibilité, soit **jusqu'au 30 septembre 2017**.

Le décret définit les modalités selon lesquelles les établissements recevant du public, neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus de mettre à disposition du public un registre public d'accessibilité. Ce registre mentionne les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu. Ce registre public d'accessibilité, a vocation à communiquer sur le niveau d'accessibilité des prestations de son établissement, avec l'ensemble de ses utilisateurs.

4-2) Proposition de la maquette du registre d'accessibilité

Voir Annexe 1 (en fin de document)

4-3) La phase test (durée, ERP cibles) et mise en place de la maquette

- Volontariat des gestionnaires,
- Test sur 4 ERP à vocation différentes :
 - Centre culturel Marcel Pagnol d'Istres,
 - Médiathèque de Pertuis,
 - 2 piscines : (recherche en cours)
- Sur 6 mois environ (retour d'expérience et validation lors du prochain groupe ERP)

4-4) Une autre façon de gérer les Registres publics d'accessibilité : la mise en place de support en ligne.

Exemple proposé par la Société ACCEO

**Créez et hébergez
votre registre public d'accessibilité
pour 10 € par établissement et par an !**



Depuis le **30 septembre 2017**, tous les Établissements Recevant du Public (**établissements de santé, commerces, banques, restaurants, hôtels, bâtiments publics...**) sont dans l'obligation de mettre à disposition du public un **Registre d'Accessibilité**.

« Il doit mentionner les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes en situation de handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu » (décret n° 2017-431 du 28 mars 2017).

Les avantages de LootiBox pour la création de votre registre

Une application en ligne facile d'utilisation
Classez et stockez vos documents réglementaires



Créez vous-même votre registre en quelques clics
et gardez la main sur sa mise à jour



Une application adaptée aux établissements indépendants
ainsi qu'aux réseaux (suivi et statistiques)



Avec le QR Code, rendez votre registre accessible
dans votre établissement

Quels documents dans un registre ?

Tous les documents administratifs liés à
l'accessibilité l'établissement
tels que :

Dérogations



Calendrier et attestation de fin d'Ad'AP



Attestation et notice d'accessibilité



Attestations de formation à l'accueil des
personnes en situation de handicap du
personnel...

Comment l'application fonctionne-t-elle ?

Grâce à un identifiant et un mot de passe,
connectez-vous à votre compte LootiBox.

Suivez les différentes étapes nécessaires à
la création du registre (description de
l'établissement, importation des docu-
ments administratifs demandés...).

Une fois le registre d'accessibilité
créé, vous pouvez le télécharger au
format PDF, le consulter sur LootiBox
ou sur votre propre site Internet.

Enfin, vous pouvez donner des accès à
vos collaborateurs en cas de demande de
consultation du public.

Questions et échanges sur cette partie

Des réflexions émergent quant au registre et à la fiche d'information :

- Le registre est facile à lire et à comprendre. Certes, identifier la problématique est une chose mais il faudrait noter les solutions.
- Le registre est destiné au public tandis que la fiche est destinée au personnel. C'est une façon de se former pour eux.
- Les formations peuvent être faites avec le CNFPT ou il faudra passer une commande.
- Concernant la fiche d'information, il ne faut pas qu'il y ait trop d'informations sur la fiche car cela nuit à sa compréhension. De plus, le fait de signaler que le registre est situé à l'accueil oblige à une communication avec l'agent d'accueil.

Concernant la possibilité d'avoir un registre d'accessibilité en ligne :

- Le responsable d'ACCEO propose une version numérique du registre d'accessibilité.
- Une application sur Smartphone avec un QR Code, c'est une application vivante
- Il serait possible de savoir quelle ville a mis son registre à jour, quelle ville a un Ad'AP, quelles personnes sont formées etc...
- Après un tour de table, ce produit ne recueille pas l'assentiment général pour plusieurs motifs :
 - Il peut réduire le rôle de l'accueil,
 - Il n'est pas forcément adapté aux personnes âgées, à certaines personnes atteintes d'un handicap particulier, etc...
 - Une procédure doit définir « qui » alimente le registre et pour « quelles parties ».

5ème partie : Le dispositif ACCEO

La métropole a été approchée par la société ACCEO il y a quelques mois, dans la présentation d'un outil d'accueil et d'échange, essentiellement orienté pour pallier aux difficultés de communication (déficience auditive /oralité et écoute).

Après l'avoir testé lors de l'inauguration de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, puis lors de l'inauguration de la médiathèque de Pertuis, la métropole a souhaité généraliser ce procédé sur l'ensemble des ERP métropolitains.

Et pour des raisons d'entraide évidente, la métropole va proposer aux 92 communes de son territoire de prendre à sa charge, la totalité des frais financiers d'installation et de gestion, de façon à homogénéiser sur l'ensemble du territoire de la métropole, des lieux publics équipés de ce « dispositif ACCEO ».

5-1) Présentation du dispositif ACCEO

Le produit est destiné à l'accueil des personnes malentendantes et des personnes sourdes, qui en direct d'un point d'accueil public, ou de leurs domiciles vont pouvoir communiquer avec leurs interlocuteurs (6 millions de personnes en France, sont touchés par une baisse ou une absence d'audition).

Ainsi, toute personne malentendante ou sourde peut exercer les actes de la vie quotidienne en toute autonomie, suivre le parcours « citoyen/patient/client » habituel et bénéficier d'une qualité de service performante en termes de relation de proximité et d'interaction.

Ici, les échanges sont fluides, et confortables pour tous, chacun s'exprime selon son mode de communication, sans frustration, en ayant l'assurance d'être compris.

Les « plus » pour l'accueil des personnes malentendantes et sourdes :

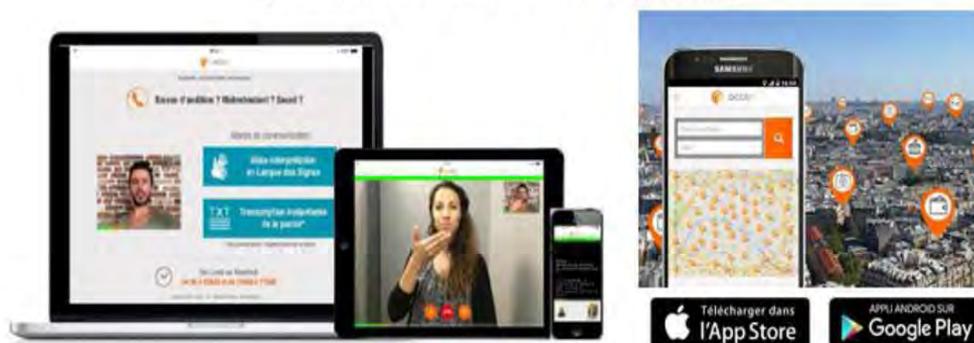
- Une disponibilité immédiate,
- Une Transcription Instantanée de la Parole (TIP) + Visio-interprétation en Langue des Signes Française (LSF),
- Un accueil téléphonique + un accueil sur site,
- Un accès d'ACCEO en libre-service ou sur réservation du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

5-2) Démonstration

Une démonstration a été faite en direct avec le service de traduction simultanée en LSF et sous-titrage

L'application ACCEO multi-supports

(Ordinateurs, tablettes, smartphones)



Avec **Acceo**, le public malentendant ou sourd peut :

- **consulter** l'annuaire des établissements accessibles disponible sur www.acce-o.fr
- **géolocaliser** les établissements accessibles les plus proches,
- **échanger par téléphone** ou **se rendre sur site** pour un entretien en face à face avec un interlocuteur entendant.

**+ de 30 000 établissements accessibles
référéncés dans notre application !**

Les 2 services disponibles via l'application QCCCO

1. TIP (Transcription Instantanée de la Parole)



Utilisateurs malentendants & sourds
s'exprimant oralement



Opérateur Acceo

2. Visio interprétation LSF (Langue des Signes Française)



Utilisateurs malentendants & sourds
s'exprimant dans cette langue



Questions et échanges sur cette partie

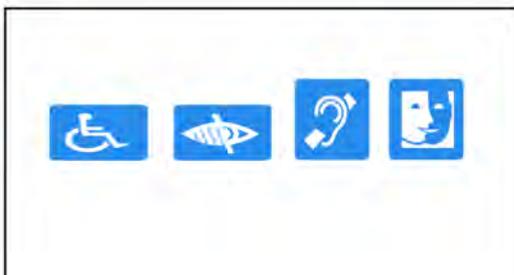
- Le groupe de travail juge le dispositif extrêmement intéressant et est très favorable à son déploiement sur les ERP métropolitains et communaux
- Les personnels qui se déplacent beaucoup et qui sont souvent appelés par les usagers peuvent bénéficier du dispositif sur leurs numéros de portables
- Il existe des applications qui permettent d'utiliser la position « T », sur les portables. Le téléphone fonctionne alors comme une boucle magnétique.

Présents :

Frédéric ALARY (URAPEDA PACA – Titulaire), Alain ARAGNEAU (CT5 – Titulaire), Marie-Josée BATTISTA (CT1 – Suppléante), Nicolas BURGOS (CT Istres Responsable Service Etudes et Travaux-Invité), Martine CESARI (Collège des Vices-Présidents-Titulaire), Coralie CHAUMEL (Responsable Pôle Handicap Ville d'Istres Invitée), Bernard CHAYOT (Directeur Pôle sécurité Ville de Miramas-Invité), Monique CISELLO (CT5 – Suppléante), Sandra DALBIN (Présidente de la CIAM), Virginie CAPITAIN (Tourisme Bouches du Rhône – Titulaire), Olivier FREGEAC (CT2 – Titulaire), Marie-Madeleine GEIER-GHIO (Entraide Solidarité 13 – Suppléante), Maria LOPES (Secrétariat Service Accessibilité et Handicaps), Gérard MARRAS (FAF UPAA Les Cannes Blanches – Titulaire), Joëlle PARRA (Responsable Service Accessibilité et Handicaps), Jean-Vincent PIQUEREZ (UDAF – Titulaire), Alain REYRE (Responsable Adjoint Sécurité Ville de SAINT-CHAMAS - Invité), Léa RIVIECCIO (La Chrysalide – Suppléante), Didier SALDUCCI (Coordonnateur Service Accessibilité et Handicaps), Bertrand WOLKOWITSCH (Entraide Solidarité 13 – Titulaire),

Excusés :

Armand BENICHO (HANDITOIT PROVENCE – Titulaire), Mireille FOUQUEAU (APF France Handicap - Suppléante), Jean-Michel GILLY (DDTM 84 - Invité), Céline GUSSE (URAPEDA PACA – Suppléante), Jean GUILLON (CT5 – Suppléant), Maryline HANOT (APF France Handicap - Titulaire), Daniel HIGLI (CT5 – Titulaire), Didier KELFA (Collège des Vices-Présidents-Suppléant), Philippe METIVET (LADAPT 84 – Suppléant), Éric PUGET (DDTM 13 - Invité), Karine ROGER (Etincelle 2000 – Suppléante), Isabelle LOUIS (Patrimoine bâti – AMP- Invitée), Nicolas MOULY (MDPH 13 – Invité), Jacques SALORT (FAF-UPAA les cannes blanches – Suppléant), André-Paul SIVRISSARIAN (HANDITOIT Provence - Suppléant), Corinne ZITO (Service Handicap Ville d'Aubagne Invitée).



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ DE

La médiathèque de Pertuis

DOCUMENT A DESTINATION DU PUBLIC



NOTRE ENGAGEMENT POUR BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Madame, Monsieur,

Ce document est pour vous,

Il doit vous permettre de mieux repérer l'ensemble des prestations dont vous pouvez bénéficier dans cet établissement....

C'est notre volonté de faire de ce site, un lieu accueillant, et qui soit dans la mesure de nos possibilités, Accessible au plus grand nombre, quel que soit le type de spécificité, qu'il s'agisse de déficiences motrice, visuelle, auditive ou sensorielle.

A cette fin, vous trouverez dans cet établissement, un personnel disponible et sensibilisé à répondre aux besoins d'un public, dans sa grande diversité.

C'est la vocation de ce registre public d'accessibilité, que de vous informer sur l'état d'utilisation de ce bâtiment et des différentes activités proposées, ainsi que des aménagements que nous essayons de réaliser pour l'accessibilité du plus grand nombre.

AIDEZ-NOUS A BIEN VOUS ACCEILLIR
EN NOUS SIGNALANT VOTRE PRÉSENCE
ET VOS BESOINS SPECIFIQUES



SOMMAIRE DE CE REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



- Fiche n°1** : Synthèse de l'ensemble des activités et de l'accessibilité de votre établissement,
- Fiche n°2** : Synthèse des prestations non accessibles,
- Fiche n°3** : Présentation des équipements ou des activités spécifiques,
- Fiche n°4** : Recueil des doléances et des propositions en matière d'accessibilité,
- Fiche n°5** : Liste jointes des pièces administratives jointes concernant cet établissement,
- Fiche n°6** : Fiche de suivi de l'entretien des équipements « d'accessibilité »,
- Fiche n°7** : Fiche d'information sur la formation du personnel en matière d'accessibilité,
- Fiche n°8** : Bien accueillir les personnes handicapées
- Fiche n°9** : Le registre public d'accessibilité, une obligation réglementaire.

Archives : Conservation des fiches du registre mises à jour,



Fiche n°1 :

Synthèse de l'ensemble des activités et de l'accessibilité de l'établissement



Bienvenue



Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

Oui

Non



Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

Oui

Non

FORMATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL AUX DIFFERENTES SITUATIONS DE HANDICAP

- **Le personnel est sensibilisé**
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap,
- **Le personnel est formé**
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap,
- **Le personnel sera formé**

MATERIEL ADAPTE

- **Le matériel est entretenu et réparé** OUI NON
- **Le personnel connaît le matériel** OUI NON

CONTACT : _____

CONSULTATION DU REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE :

A L'ACCUEIL

SUR LE SITE INTERNET



Fiche n°2 :

Synthèse des prestations non accessibles



.....
.....

- CE SERVICE SERA ACCESSIBLE, LE -- / -- / 20—
- CE SERVICE NE SERA PAS ACCESSIBLE (Voir l'autorisation)
- UNE AIDE PEUT ÊTRE DISPONIBLE A LA DEMANDE OU SUR RESERVATION

Oui

Non

.....
.....

- CE SERVICE SERA ACCESSIBLE, LE -- / -- / 20—
- CE SERVICE NE SERA PAS ACCESSIBLE (Voir l'autorisation)
- UNE AIDE PEUT ÊTRE DISPONIBLE A LA DEMANDE OU SUR RESERVATION

Oui

Non

.....
.....

- CE SERVICE SERA ACCESSIBLE, LE -- / -- / 20—
- CE SERVICE NE SERA PAS ACCESSIBLE (Voir l'autorisation)
- UNE AIDE PEUT ÊTRE DISPONIBLE A LA DEMANDE OU SUR RESERVATION

Oui

Non



Fiche n°3 :

Présentation des équipements ou des activités spécifiques



UN ACCUEIL SPECIALISE

- UNE BOUCLE MAGNETIQUE,
- UNE TRADUCTION SIMULTANEE – LANGAGE DES SIGNES ET SOUS-TRITRAGE
- UNE AIDE PEUT ÊTRE DISPONIBLE A LA DEMANDE OU SUR RESERVATION

UN RAYON DE LIVRES, SPECIALISE DANS LE DOMAINE DU HANDICAP VISUEL

- DES LIVRES TACTILES POUR LES ENFANTS
- DES LIVRES ECRITS EN GROS CARACTERES

UNE SALLE INFORMATIQUE A DISPOSITION DU PUBLIC (RDC)

- AVEC 2 POSTES AMENAGES POUR LES PERSONNES PORTEUSES D'UN HANDICAP VISUEL
- UNE AIDE PEUT ÊTRE DISPONIBLE A LA DEMANDE OU SUR RESERVATION

UN AUDITORIUM ADAPTE (1^{ER} ETAGE)

- EQUIPE DE BOUCLES MAGNETIQUES

Liste des pièces administratives jointes concernant cet établissement

Cette liste figure dans l'arrêté du 19 avril 2017, fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux,
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda,
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement de l'agenda,
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité,
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité



Fiche n°6 :

Fiche de suivi de l'entretien des équipements d'accessibilité

Cf liste non exhaustive des équipements concernés (*):

Equipement 1 :

<u>Date d'intervention</u>	<u>Type d'entretien</u>	<u>Société / Service</u>	<u>Nom et signature</u>

Equipement 2 :

<u>Date d'intervention</u>	<u>Type d'entretien</u>	<u>Société / Service</u>	<u>Nom et signature</u>

Equipement 3 :

<u>Date d'intervention</u>	<u>Type d'entretien</u>	<u>Société / Service</u>	<u>Nom et signature</u>

Equipement 4 :

<u>Date d'intervention</u>	<u>Type d'entretien</u>	<u>Société / Service</u>	<u>Nom et signature</u>

Equipement 5 :

<u>Date d'intervention</u>	<u>Type d'entretien</u>	<u>Société / Service</u>	<u>Nom et signature</u>

(*) Groom, Porte automatique, Ascenseur ou élévateur, Boucle à induction magnétique, Balise sonore, Signalétique sur écran, Tourniquet, Tapis roulant ou escalier mécanique, ...)



Fiche n°8 :

Bien accueillir les personnes handicapées

1/ ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPEES

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience,
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel,
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement, et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la,
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangent pas en les caressant ou, les distrayant : ils travaillent.

2/ ACCUEILLIR DES PERSONNES AVEC UNE DEFICIENCE MOTRICE

1)

2) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- * Les déplacements,
- * Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes,
- * La largeur des couloirs et des portes,
- * La station debout et les attentes prolongées,
- * Prendre ou saisir des objets, et parfois la parole.

3) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés,
- Mettez si possible à disposition des bancs et sièges de repos,
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication orale,
- L'accès aux informations sonores,
- Le manque d'information écrites,

2) Comment les pallier ?

1. Vérifier que la personne vous regarde pour commencer à parler,
2. Parlez face à la personne distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier,
3. Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple, utilisez un langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
4. Proposez de quoi écrire,
5. Veillez à afficher de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Le repérage des lieux et des entrées,
- Les déplacements et l'identification des obstacles,
- L'usage de l'écriture et de la lecture,

2) Comment les pallier ?

1. Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne,
2. Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez,
3. S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant un peu votre rythme,
4. Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
5. Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez la main sur le dossier et laissez-la s'asseoir,
6. Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé,
7. Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5mm) ou imagée, et bien contrastée,
8. Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature,
9. N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

4/ ACCUEILLIR DES PERSONNES AVEC UNE DEFICIENCE MENTALE

A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre),
- Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores,
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul,
- Le repérage dans l'espace-temps,
- L'utilisation des appareils et automates

2) Comment les pallier ?

1. Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la,
2. Laissez la personne réaliser certaines tâches, même si cela prend du temps,
3. Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension,
4. Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC),
5. Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour son règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Un stress important,
- Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés,
- La communication

2) Comment les pallier ?

1. Dialoguer dans le calme, sans appuyer le regard,
2. Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement,
3. En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Fiche n°9 :

**Le registre public d'accessibilité,
une obligation réglementaire.**



* La loi N° 2015-988 du 5 Août 2015 (*):

Article L111-7-3 : Des décrets en Conseil d'État fixent pour ces établissements, par type et par catégorie, les exigences relatives à l'accessibilité prévues à l'article L.111-7 et aux prestations que ceux-ci doivent fournir aux personnes handicapées, ainsi que le contenu et les modalités du registre public d'accessibilité.

* Le décret N° 2017-431 du 28 Mars 2017 (*):

Relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses propositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

* L'arrêté du 19 Avril 2017 :

Fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

* Article R.111-19-60 du Code de la construction et de l'habitation (*):

Portant sur l'élaboration du registre public d'accessibilité.

Un dispositif complémentaire au registre public d'accessibilité proposé par le groupe de travail, consiste à afficher dans l'ensemble des ERP de la métropole, une information qui rappelle la tenue de ce registre et qu'il est à la disposition du public.

Cette affiche pourrait revêtir 3 formes et il est demandé aux personnes présentes, de choisir entre elles.

Les 3 proposition d'affiches murales sont les suivantes :

- Purement informative



**LE REGISTRE
PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ
Est à votre disposition à
l'accueil**

]

- Informative sur le contenu

-



**LE REGISTRE PUBLIC
D'ACCESSIBILITÉ**
Est à votre disposition à l'accueil

Décret N° 2017-431 du 28 Mars 2017

L'objectif de ce registre d'accessibilité est de rechercher le meilleur accueil des personnes en situation de handicap, vous y trouverez :

- Une synthèse de l'ensemble des activités et de l'accessibilité de votre établissement,**
- Une synthèse des prestations non accessibles,**
- La présentation des équipements ou des activités spécifiques,**
- Les pièces administratives qui attestent de l'état d'accessibilité de cet établissement : attestation fin de travaux, N° d'Ad'AP,**
- La fiche de suivi de l'entretien de l'ascenseur, et de la boucle magnétique,**
- Vous pourrez savoir si le personnel a été sensibilisé, ou a reçu une formation en matière d'accessibilité,**
- Si vous avez des doléances et des propositions en matière d'accessibilité à formuler, demandez le registre à l'accueil**

2

- Synthèse des informations du registre

LE REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ DU CHATEAU D'IF
est à votre disposition à l'accueil
Décret N° 2017-431 du 28 Mars 2017

POUR QUI ?
Ce registre s'adresse à toutes les personnes en situation de handicap. Il a vocation à vous renseigner sur l'ensemble des prestations dont vous pouvez bénéficier

A QUOI CA SERT ?
Il s'agit d'une obligation réglementaire pour bien accueillir les personnes en situation de handicap. Il a vocation à vous renseigner sur l'ensemble des prestations dont vous pouvez bénéficier

UN LIEU D'ACCUEIL ADAPTE A VOS BESOINS

- L'ensemble de nos agents d'accueil ont reçu une formation spécifique et adaptée aux différentes personnes, porteuses de handicap. N'hésitez surtout pas à les solliciter pour toutes vos questions

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Pour nous aider à vous accueillir, nous mettons à votre disposition un recueil de doléance où vous pouvez consigner les difficultés de circulation ou d'utilisation que vous avez constatées. Nous essayerons de les traiter dans la mesure de nos possibilités.

QUELLES INFOS SUR LE CHATEAU ?

- L'ensemble des étages sont accessibles par l'ascenseur,
- Des WC accessibles à tous les étages
- La salle de conférence est équipée de boucles à induction magnétique et de tablettes adaptées pour les personnes en fauteuils roulants (entrée du haut)
- Places de parking réservées, côté entrée principale

L'ACCESSIBILITE EN TEMPS REEL

- L'ensemble de nos activités et de nos salles sont accessibles en ce moment,
- en dehors des toilettes du 2^{ème} étage qui sont en réparation,
- et de la cafétéria qui sera rendue accessible à l'automne 2018.

AIX MARSEILLE PROVENCE

1